

08556

REVUE PERIODIQUE

Tirage : 500 Exemplaires

DIRECTION NATIONALE DES ARTS  
ET DE LA CULTURE

REDACTEUR EN CHEF

Manadou SARR

COMMISSION DE REDACTION

Madina LY Professeur - E.N. SUP.

Alpha O. KONARE Professeur - ARCHEOLOGIE -  
Batio TOURE Professeur - PHILO-SOPHIE - Yacouba Doumbia Maître du  
Second Cycle - LETTRES

B.P. 159

C.C.P. 737

N° 26

Juillet 1978

SOMM A I R E

\*\*\*\*\*

DE LA NATURE DE L' ETAT

par ABDOU LAYE SEKOU SOU

page 1 à 39

---

LE SOUDAN FRANÇAIS

LE MIRAGE DE L'OFFICE DU NIGER

par SAMIR AMIN

page 40 à 72

---

---

• 1 •  
DE LA NATURE DE L'ETAT

Par Abdoulaye Sékou SOW  
Directeur de l'Ecole Nationale  
d'Administration

I N T R O D U C T I O N :

De l'antiquité aux temps modernes, l'Etat apparaît comme un fait "irréductible" extrêmement important dans la vie des peuples. Il s'agit, en effet, d'un phénomène qui constitue la trame même de la dialectique du développement des sociétés humaines.

La notion d'Etat selon M. DUVEGER a deux sens "Quand on parle dit-il de l'intervention de l'Etat dans les entreprises, quand on envisage de le réformer, on désigne par là l'ensemble de l'organisation gouvernementale, l'ensemble des gouvernants. Au contraire quand on dit que la France, l'Italie et la Grande-Bretagne sont des Etats, on veut dire qu'elles sont des Communautés humaines d'un type particulier des nations souveraines" (1)

On peut ainsi distinguer l'Etat-gouvernement, et l'Etat-Nation, le second sens étant plus large que le premier. Mais ces deux sens loin de s'exclure sont au contraire étroitement liés, l'Etat apparaissant finalement comme l'ensemble des institutions gouvernementales d'une nation souveraine.

Ainsi, du point de vue interne on peut dire avec P.F. Gomdec, que "l'Etat est un ensemble d'institutions (politiques, administratives, juridictionnelles) dotées de certaines compétences définies à l'égard des individus. Elles matérialisent la distinction des gouvernants et des gouvernés" (2).

Mais si le gouvernement est essentiel dans l'Etat, d'autres éléments paraissent aussi importants. C'est la population et le territoire, auxquels certains juristes ajoutent la notion de puissance publique. Toutefois, ce qu'il faut remarquer, c'est que ces divers facteurs ne sont pas, comme le disent les manuels de droit, des éléments constitutifs mais plutôt, comme le souligne G. DURDEAU, des conditions d'existence de l'Etat.

1- M. DUVERGER : Institutions politiques et droit constitutionnel p.57  
2- P.F. GOMIDEK : l'Etat africain p.88

... : Droit international public p.77

Sur le plan international, si la reconnaissance d'Etat, qui ne peut avoir qu'une valeur toute relative, ne peut être ignorée, la notion de souveraineté est présentée par la doctrine classique comme un critère essentiel de l'Etat. Cependant cette notion est non seulement insuffisante mais aussi elle recèle des dangers "nationalistes" selon Ch. ROUSSEAU (3) qui, se fondant sur la pratique internationale retient plutôt celle d'indépendance.

Mais l'Etat n'a pas toujours existé et surtout il n'a pas toujours revêtu les aspects qu'on lui connaît aujourd'hui. Aussi pour saisir la nature ou l'essence de ce phénomène, il importe d'examiner sa genèse propre. La recherche d'une définition véritable de l'Etat implique donc que l'on se place dans une perspective historique, c'est-à-dire que l'on examine le problème général de l'origine du phénomène étatique. Il est évident que de nombreux facteurs d'ordre économique, juridique, social, culturel... etc interviennent dans la constitution de l'Etat. Aussi selon l'importance accordée à tel élément, la définition sera variable. C'est là une des raisons pour lesquelles le problème de l'Etat est une des questions les plus discutées par les juristes, philosophes, historiens, anthropologues etc. Il est impossible de toute évidence de faire état des diverses théories élaborées à cet effet. Cependant pour éclairer la perspective que nous faisons nôtre, il importe de noter quelques aspects essentiels de la doctrine dite classique qui a fait l'objet de vives critiques de la part de la philosophie marxiste..

Ainsi Carré de Malberg, dans son positisme juridique, recherche le fait fondamental qui serait à la base de la formation de l'Etat. Et parmi les nombreux faits qui concourent à cette naissance, un seul lui paraît vraiment générateur de l'Etat : c'est la Constitution. Ainsi c'est lorsqu'une collectivité est organisée sur la base d'une constitution qu'elle devient Etat. "Du point de vue juridique, dit Carré de Malberg, ce fait générateur de l'Etat consiste précisément en ceci qu'un groupe national se trouve constitué en une unité collective en tant qu'à un moment donné, il commence à être pourvu d'organes voulant et agissant pour son compte et à son nom. A partir du moment où elle est ainsi organisée d'une façon régulière et stable, la Communauté national devient un Etat." (4)

3 - Ch. ROUSSEAU : Droit international public p.77

4 - G. BURDEAU : Traité de science politique T.II p. 22

Kelsen (5) lui aussi développe l'idée des principes nominaux comme fondement de l'Etat, mais il aboutit, par l'enchaînement inéluctable des normes dans lequel s'engage son système à une norme fondamentale hypothétique qui ne trouve sa justification que dans la métaphysique.

Pour Duguit (6) dont la doctrine a eu une influence éclatante, l'Etat est un fait historique et il faut le prendre comme tel, c'est-à-dire dépouillé de toutes les scores d'ordre juridique. La formation de l'Etat, selon lui, procède d'un rapport de domination lié à la différenciation politique du groupe à un moment donné de son évolution. C'est l'usage de la force par un groupe d'individus pour s'imposer par la contrainte aux autres, qui crée l'Etat. Mais pour cet auteur, et ceci est important, cette force peut être aussi bien matérielle que charismatique ou religieuse. "On aura beau faire, dit-il, on ne trouve aucune différence de nature entre la puissance d'un chef de horde et celle d'un gouvernement composé d'un chef d'Etat, de ministres, de chambres." (7) Enfin d'autres philosophes, partant de l'idée de nature, voient au contraire à l'origine de l'Etat un pacte social.

Pour l'auteur du Leviathan (8), par exemple, l'Etat de nature est un état de guerre perpétuelle. L'homme n'étant pas par ailleurs "un animal politique" contrairement à ce que pensait Aristote, il ne peut vivre en société que sur la base d'un contrat entre les individus. Ainsi selon cet auteur, le fondement de l'Etat est un double contrat : "celui par lequel les individus s'associent entre eux, puis celui par lequel ils déchargent tous leurs droits au souverain." C'est donc la renonciation à l'inquiétude et à l'insécurité de l'Etat de nature, qui crée la cité ou l'Etat où règnent la stabilité et la paix.

Mais cette idée de l'origine conventionnelle de l'Etat présente chez J.-J. ROUSSEAU un relief particulier. En effet, constatant que "l'homme est né libre et partout il est dans les fers" et que l'inégalité entre les hommes est fondée sur la propriété privée,

5 - GROBURDEAU : Traité de science politique, T.II p.22  
6 - A. BRIMO : Les grandes courants de la philosophie du droit et

7 - Cf. par "GROBURDEAU : La classification qui a étendu le droit"

8 - Cf. A. BRIMO : "Sur la théorie de l'Etat".

Rousseau cherche à édifier une société égalitaire, une société qui ne soit pas oppressive et aliénante, mais qui réconcilie l'homme et la société. "Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant" (9) Ainsi le pacte social fonde "la volonté générale" qui constitue ainsi l'Etat.

G. BURDEAU critiquant ces diverses théories aboutit à l'idée que "l'Etat est un phénomène spirituel, par conséquent on ne peut le découvrir dans les faits concrets, si minutieux que soit l'exploration."

La formation de l'Etat coïncide avec une certaine forme du pouvoir et cette forme particulière du pouvoir résulte d'une conception dominante dans le groupe et acceptée par les gouvernants eux-mêmes, quant à la nature de la puissance politique. C'est là un fait de conscience. (10)

Hegel, dans son idéalisme fondé sur le règne de la raison absolue, avait dit que "l'Etat est la réalité en acte de l'Idée morale objective", "le rationnel en soi et pour soi." (11)

Mais Marx et Engels ont montré de façon décisive que ces explications plus ou moins absconses ne rendaient pas compte de la nature réelle de l'Etat.

Ainsi écartant tout idéalisme, Engels explique dans son important (ouvrage) sur l'origine de la famille de la propriété privée et de l'Etat, la naissance du phénomène étatique. "L'Etat, dit-il, n'est donc pas un pouvoir imposé du dehors à la société ; il n'est pas davantage "la réalité de l'idée morale", "l'image et la réalité de la raison", comme le prétend Hegel. Il est bien plutôt un produit de la société à un stade déterminé de sous-développement ; il est l'avènement que cette société s'empêtre dans une insoluble contradiction avec elle-même, s'étant scindée en opposition inconciliable qu'elle est impuissante à conjurer. Mais pour que les antagonistes, les classes aux intérêts économiques opposés ne

9 - J.J. ROUSSEAU : Contrat social C.I.

10 - G. BURDEAU op. cit. p. 38

11 - Hegel : Principes de la philosophie du droit Gallimard p. 190

se consumant elles et la société, en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'"ordre" ; et le pouvoir né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'Etat." (12)

Lenine, observant que l'Etat n'a pas toujours existé, signale que "cet appareil de coercition distinct n'a surgi que là et au moment où est apparue la division de la société en classes, donc la division en groupes d'hommes, dont les uns peuvent constamment s'approprier le travail d'autrui, là où les unes exploitent les autres." (13)

L'Etat étant ainsi le produit de la société, c'est l'histoire du développement des sociétés humaines qui relève de la loi générale du processus de l'apparition du phénomène étatique. Le schéma de cette évolution est le suivant : à l'origine de toute société humaine, on trouve la communauté primitive fondée sur la famille clanale, société égalitaire qui ignorait la division en classes. A cette organisation succéda une société fondée sur l'esclavage qui, à son tour, devait se transformer dans son processus d'évolution en servage ? Du servage sortit enfin la société capitaliste. Toute cette évolution s'explique par l'apparition de la propriété privée des moyens de production et la division de la société en classe dominante et classe dominée. Elle est donc fondée sur le niveau de développement, le mode de production de la société à un moment donné de son évolution et la nature des rapports de production établis entre les hommes. Dans ce processus, l'Etat apparaît toujours comme le produit de la société, un appareil aux mains d'un groupe d'hommes et servant à protéger les intérêts de ceux-ci. Cet appareil, selon Marx, est l'instrument d'oppression d'une classe par une autre.

Mais la question se pose de savoir pourquoi l'Etat n'existe pas au stade de la Communauté primitive et pourquoi il est apparu par la suite.

Seule la réponse à cette question, dit Lenine, permet de comprendre la nature exacte du phénomène étatique.

12. - Engels : L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat

13. - Lenine : Conférence Université Sverdlov II juillet 1919 Oeuvre en 3 vol, vol 3, p.304 et suiv.

.../...

Au stade primitif, l'homme travaillait pour produire ce qui lui était nécessaire pour survivre. Tout était rudimentaire et la productivité très basse. Il s'agissait d'une société fondamentalement égalitaire où il ne pouvait exister un groupe d'hommes chargés spécialement de gouverner les autres, en d'autres termes d'assurer sa domination sur les autres. Il n'y avait donc pas d'Etat.

C'est lorsque la société arrive à produire plus qu'il ne lui faut pour vivre, que ce surplus de production est accaparé par un groupe d'hommes que l'Etat naît. C'est cet appareil qui permet à ce groupe d'hommes de préserver ses intérêts en usant de la contrainte pour assurer la soumission des autres. C'est ainsi que la première différenciation sociale fondée sur la production et les rapports de production apparaît dans la société esclavagiste. L'esclave, propriété du maître est exploité par celui-ci. L'Etat né de cette société est un Etat esclavagiste. Les transformations de la nature de cette exploitation d'un groupe par un autre, fondées sur le progrès social, technique et économique aboutissent au servage (exploitation des paysans serfs par les seigneurs féodaux) et au capitalisme (exploitation de la force de travail par les détenteurs des moyens de production). Ainsi l'Etat devient successivement féodal et capitaliste.

Mais l'évolution, selon la philosophie marxiste ne s'arrête pas là. L'Etat capitaliste lui-même est appelé à être supprimé grâce à la lutte des classes qui s'aiguise de plus en plus et à la praxis révolutionnaire du prolétariat. La conquête révolutionnaire du pouvoir renverse la bourgeoisie et crée l'Etat prolétarien, l'Etat socialiste, expression de la domination par la majorité de la minorité. Mais l'Etat prolétarien n'est pas éternel. Tendant vers la suppression des classes antagonistes, c'est-à-dire la réalisation d'une société sans classes la société communiste -, il est appelé à s'éteindre.

"L'Etat, dit Engels, n'existe pas de toute éternité. Il y a eu des sociétés qui se sont tirées d'affaire sans lui, qui n'avaient aucune idée de l'Etat et du pouvoir d'Etat. A un certain stade du développement économique, qui était nécessairement lié à la division de la société en classes, cette division fit de l'Etat une nécessité. Nous nous rapprochons maintenant à pas rapides d'un stade de développement de la production dans lequel l'existence de ces classes a

.../...

- 4 -

non seulement cessé d'être une nécessité mais devient un obstacle positif à la production. Ces classes tomberont aussi inévitablement qu'elles ont surgi autrefois. L'Etat tombe inévitablement avec elles. La société qui réorganisera la production sur la base d'une association libre et égalitaire des producteurs, reléguera toute la machine de l'Etat là où sera dorénavant sa place au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze". (14)

Ainsi, si telle est la loi générale de l'évolution des sociétés humaines, loi fondée sur les modes de production et les rapports de production entre les hommes, qui en est-il des sociétés africaines ? Quelle est la nature de l'Etat en Afrique en général et dans les pays de l'intérieur en particulier. Il y a là sans doute une question extrêmement importante tant il est vrai d'une part que bien des théoriciens, pour des motifs divers, en arrivent à nier qu'il ait pu exister des Etats en Afrique avant la Colonisation et que d'autre part la question de l'Etat recèle tous les problèmes du développement économique et social.

Cependant y a-t-il une spécificité propre aux pays de l'intérieur ? L'unité culturelle du monde negro-africain (15) et la soumission à deux phénomènes historiques graves et déterminants pour l'évolution des sociétés africaines (la traite des esclaves et le colonialisme) ne conduisent-elles pas à un profil général significatif de l'Etat en Afrique ? Pourtant il semble bien que ce ne soit pas un hasard que les Pays de l'intérieur appartiennent au "noyau dur" du sous-développement c'est-à-dire les Vingt-cinq pays les plus pauvres du monde et qu'en Afrique, les Etats "les plus développés" soient des Pays côtiers. Peut-être est-ce là que réside une certaine spécificité des Pays sans accès côtier, pays dont la dépendance économique à l'égard de l'extérieur est aggravé effectivement par le manque de débouchés maritimes. Les études économiques qui seront présentées à ce séminaire nous éclairerons de façon exhaustive.

C'est donc sous ces diverses réserves que nous aborderons le problème de la nature de l'Etat. Il faut préciser encore que notre propos portera à la fois sur l'Etat africain en général et en particulier sur le Mali, pays de l'intérieur. Aussi, nous nous plaçons délibérément dans une perspective évolutionniste, la connaissance  
14. Engels, cité par Lenin : L'Etat et la Révolution  
15. Ch. A. DIOUF : Nations Nègres et culture, l'Unité culturelle de l'Afrique Noire.

.../...

du passé étant indispensable pour l'intelligence du présent et une certaine anticipation de l'avenir nous examinerons les trois points suivants :

- I - La société et l'Etat avant la colonisation
- II - L'Etat et l'impact colonial
- III - De la décolonisation à la recherche de l'Etat moderne.

## I - LA SOCIETE ET L'ETAT AVANT LA COLONISATION

De nombreux travaux ont été effectués sur les sociétés politiques africaines de l'époque précoloniale tendant à établir une classification des systèmes politiques. Cependant, comme le remarque Pathé DIAGNE (16), malgré l'abondance de cette littérature, l'établissement de telles typologies garde encore un caractère prématûré. Mais les recherches déjà effectuées ont conduit beaucoup d'anthropologues à dégager un certain nombre de classifications. Les opinions sont de toute évidence, divergentes et cette diversité est due à la prédominance accordée, dans les analyses, à tel ou tel facteur. De nombreux critères ont été en effet retenus : parenté, territoire, conquête, degré de complexité de la société politique etc...

Parmi les travaux effectués, ceux de M. Fortés et E. Pritchard (17) semblent occuper une place importante. Ils établissent trois types de sociétés fondées. Le premier sur la parenté, le second sur "les groupements linagers" et le dernier qui coïncide avec l'Etat sur le territoire et l'existence d'un appareil administratif centralisé cependant cette classification dont le mérite est largement souligné, mais qui se place en dehors de toute perspective évolutioniste et négligeance des facteurs économiques, comme le note M. Pathé DIAGNE a fait l'objet de critiques importantes dont notamment celles de ce dernier auteur.

Mais ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que du point de vue de la qualification des sociétés précoloniales, la plupart des auteurs concluent à la distinction de deux grandes catégories = les sociétés sans Etat ou "anétatiques" comme dit P.F. CONIDEC, et les sociétés étatiques.

Les premières sont caractérisées par l'absence d'organes existant généralement dans tout Etat c'est-à-dire les "organes législatif, exécutif et juridictionnel" et l'importance du rôle joué par des facteurs tels que le territoire et la parenté. Dans ces conditions ... la cohésion des sociétés politiques anétatiques, dit P.F. CONIDEC, était assurée, non par des institutions de domination, mais par des mécanismes divers de participation. En outre il faudrait ajouter certains traits propres à ces sociétés". (18) Ces

16 - Pouvoir politique traditionnel en Afrique Occidentale

17 - Systèmes politiques africains

18 - Op. Cit.

traits spécifiques des sociétés africaines précoloniales seraient constituées par leur caractère de totalité (solidarité fortement intégrée), leur esprit communautariste et leur tendance marquée vers la religion, ces sociétés étant des "sociétés sacrales".

Mais l'existence de telles sociétés conduit à poser le problème du passage à la société étatique proprement dite.

L'histoire, on l'a noté, révèle que les sociétés humaines sont passées successivement de la commune primitive à l'esclavagisme, puis au féodalisme et au capitalisme. Ce schéma peut-il s'appliquer aux sociétés africaines ? Pour certains auteurs, il est valable pour toutes les sociétés à quelques variantes près, pour d'autres il ne saurait s'appliquer rigoureusement et il est indispensable de se référer à un mode de production que Marx avait observé en Asie et appelé mode de production asiatique, pour certains autres enfin, l'Afrique précoloniale bien qu'elle ait connu la division en classes, a subi une évolution originale.

Majhemout DIOP, se fondant sur une analyse systématique du phénomène de l'esclavage au Mali aboutit à la conclusion suivante : "A mon avis on peut utiliser ici la notion de mode de production asiatique comme la description non d'une forme économique et sociale particulière mais d'une simple variante du processus qui va de la commune primitive à la société féodale."

L'"originalité" de notre société, tant en ce qui concerne les castes que l'organisation des communes villageoises et la propriété collective du sol, ne dépasse guère le cadre tracé depuis longtemps par Marx, qui avait d'ailleurs prévu la richesse des formes et des phases éventuelles.

Il n'y a donc pas nécessité, il me semble, de rechercher des modes de productions spécifiques" (19). Cette opinion paraît peu claire car il semble s'en dégager l'idée que le schéma classique et le mode de production onatique pourraient à la fois s'appliquer à l'Afrique précoloniale. En fait il faut reconnaître avec J. Suret-Canale (20) que si l'esclavage et certains aspects du féodalisme ont bien existé dans la société africaine précoloniale, ces phénomènes n'avaient rien de comparable à ce qu'ils furent dans la Rome antique

19 - Histoire des classes sociales en Afrique de l'Ouest, I Le Mali p.89 et suiv.

20. - Afrique Noire p.96 et suiv,

ou dans l'Europe du Moyen Age. Il faut alors admettre que si les sociétés africaines ont évolué de la communauté primitive au capitalisme introduit par la colonisation, la période intermédiaire ainsi délimitée n'est assimilable ni à l'esclavagisme ni au féodalisme mais plutôt au stade du mode de production asiatique caractérisé par un mélange complexe de formes archaïques = propres aux sociétés arriérées.

Ainsi après la commune primitive caractérisée par l'absence d'une part par l'exploitation de l'homme par l'homme (propriété collective de terre, moyen essentiel de production) et d'autre part de différenciations sociales autres que des inégalités naturelles fondées sur l'âge, le sexe, le talent etc..., les sociétés africaines précoloniales accèdent au stade du mode de production asiatique. Cette évolution est déterminée par la décomposition de la commune primitive sous l'influence du progrès économique (agriculture et élevage) et aussi, pour employer le terme de Pathé DIAGNE, du dynamisme interne propre à celle-ci. C'est ainsi qu'apparaît, à ce stade, un surplus de production qui entraîne une certaine diversification de l'économie et l'accentuation des différenciations sociales. Il apparaît alors à côté de la division naturelle du travail, une division sociale liée à la spécialisation de certains hommes (artisans, castes). Cependant, comme le note P.E. CONIDEC, l'apparition d'un excédent de production n'entraîne pas automatiquement une modification des rapports de production. Dans certains cas ce phénomène contribue simplement à renforcer la position du chef dans son rôle social de préservation de la cohésion du groupe. C'est lorsque le surplus économique est confisqué par plusieurs individus dans leur propre intérêt qu'apparaissent la division en classes et l'Etat. Il apparaît ainsi qu'au stade du mode de production asiatique, il existe des sociétés en transition qui ne sont pas encore des Etats, et ceci montre le caractère complexe de cette phase du développement social. Cette complexité qui explique la diversité des formes de l'Etat à parfois conduit à des confusions quant à la nature étatique de ces entités.

C'est ainsi que certains ne considèrent pas par exemple les chefferies comme des Etats. C'est le cas pour H. DESCHAMPS qui distingue l'anarchie, la chefferie et l'Etat proprement dit. L'anarchie (absence de commandement) serait fondée sur les lignages, la religion et les associations. La chefferie serait "un groupement

de lignages ou de familles étendues autour d'un chef qui est soit un membre de la famille la plus anciennement établie dans le pays, soit un personnage religieux. L'Etat, dans la constitution duquel la conquête joue un rôle important, serait "une organisation politique où le chef à pris le dessus sur les groupements familiaux." (21)

Mais comme le remarque F.F. CONIDEC : "le refus de considérer les chefferies comme des Etats explique les difficultés que les auteurs éprouvent à dégager les causes de l'apparition de l'Etat (c'est-à-dire pour eux les royaumes et les empires) en Afrique. Si on admet que la chefferie est déjà un Etat, il est plus facile de reconnaître que la formation de l'Etat, à partir des sociétés politiques non étatiques, est liée à l'action de facteurs endogènes. La constitution de royaumes ou d'empires n'est plus qu'un phénomène second". (22)

Ainsi pour comprendre la formation d'entités vastes comme les royaumes et les empires africains, il importe de distinguer "les Etats primaires ou de fondation" et les Etats secondaires généralement constitués par la conquête.

La constitution des grands empires du Soudan Occidental (Ghana, Mali, Songhoï) qui constituent le berceau de l'actuel Mali, représente à notre avis un exemple intéressant. La formation de ces Etats précoloniaux a fait l'objet d'une étude très profonde de la part de L.E. KOUBBEL (23), qui, parlant des principes d'évolution de ces sociétés écrit "Le Soudan du Moyen Age nous fournit un exemple tout particulier de la fusion des lois historiques générales et de traits spécifiques locaux." Cet auteur, comme du reste, beaucoup d'autres, met l'accent sur le rôle prépondérant des facteurs extérieurs et notamment du commerce transsaharien (nécessité du contrôle des placers du Bambouk et du Bourré et chasse aux esclaves en vue de l'échange de ces marchandises contre le sel du Nord, un produit vital) dans le processus d'apparition des antagonismes de classes.

Ce commerce a eu par ailleurs des effets négatifs sur le plan interne : stagnation d'une part de l'économie et du niveau technique dans les formes archaïques et d'autre part de la communauté patriarcale. L.E. Koubbel souligne que les sociétés soudanaises resteront marquées par ces deux facteurs négatifs durant tout le Moyen Age, l'un

21 - Les institutions politiques de l'Afrique Noire Q.S.J. n°549 p.14 et suiv.

22. Op. Cit.

23. De l'histoire des rapports sociaux au Soudan occidental aux VIII<sup>e</sup> XVI<sup>e</sup> siècles (L'Afrique dans les études soviétiques) .../...

ou l'autre devenant prédominant selon les époques. Ceci semble ainsi indiquer que les facteurs internes n'ont pas eu un rôle déterminant dans la genèse des appareils d'Etat. Ainsi à propos du Ghana, le premier des trois Etats, il se demande si la formation de l'Etat n'a pas précédé ici la division de la société en classes antagonistes.

Il explique ce phénomène par le fait qu'en dehors des redevances traditionnelles payées par "les membres ordinaires de la société" il n'y avait pas d'exploitation d'une classe par une autre, le groupe dirigeant aristocratique issu des milieux nobles traditionnels ne s'intéressant qu'au commerce extérieur et ne menant par conséquent ses activités que hors des frontières pour l'acquisition de l'or et des esclaves. Il en déduit que le Ghana à cette époque ne comportait qu'un "appareil d'Etat rudimentaire appelé à résoudre des tâches bien plus complexes que le simple fonctionnement d'une société classique et tribale." Il applique alors à cette société la notion d'Etat segmentaire en reprenant la définition de A.W.SOUTHALL en ces termes : "... Un Etat où d'une part le principe de la dépendance territoriale se substitue au principe de la dépendance patrimoniale, et d'autre part, où sont absents, l'appareil bureaucratique et les éléments administratifs, dont les fonctions n'étant pas nettement déterminées, sont de caractère plus ou moins occasionnel".

Le Ghana serait ainsi aux "stade initial" de la formation de classes antagonistes.

Cependant il ressort des travaux de beaucoup d'auteurs (24) fondés sur les données des historiens et géographes arabes, que le Ghana qui a atteint son apogée aux X<sup>e</sup> - XI<sup>e</sup> siècle était arrivé au stade d'une organisation étatique bien structurée. En effet l'Empire qui avait pris naissance entre les deux fleuves Sénégal et Niger (IV siècle) s'étendait du Sahara à la lisière de la forêt équatoriale. Composé de provinces et de royaumes vassaux subdivisés en cantons et villages, il avait à sa tête un empereur (Khaya Magan ou Tounka). Le gouvernement comprenait un premier ministre et des ministres (trésor impérial, Justice, Intendance, Etrangers blancs etc...). Les provinces qui constituaient l'administration locale centralisée, étaient dirigées par des gouverneurs, représentants du pouvoir central, et les royaumes vassaux intégrés à l'empire par la conquête conservaient les rois vaincus dont les fils étaient pris en otage dans la cour impériale.

24 - Sékéné-Mody CISSOKO : Histoire de l'Afrique Occidentale  
Ch. A. DIOP : L'Afrique Noire précoloniale.

.../...

Ceux-ci éduqués selon la tradition Ghanéenne, étaient ainsi appelés à être des serviteurs zélés de l'Empereur, au moment où ils accéderaient au trône de leur royaume d'origine.

Les ressources étaient constituées de redevances traditionnelles en nature (mil, riz, or), des provinces, et de taxes douanières perçues notamment dans les marches-frontières. Les royaumes vassaux fournissaient en plus du tribut ordinaire des guerriers. Selon Bekri l'armée comptait 200.000 guerriers.

Il faut ajouter enfin que l'empereur gouvernait en s'appuyant sur un conseil composé de dignitaires et de hauts fonctionnaires.

Il apparaît ainsi que les principaux éléments existants dans tout Etat avaient fait leur apparition au Ghana. Ainsi on ne peut comprendre cette évolution qu'en revenant à la notion d'Etats primaires (noyaux de base) et d'Etats secondaires (empires ou royaumes). Dans le cas du Ghana le noyau primaire semble bien résulter de l'appropriation des redevances traditionnelles (sur plus de production) par des éléments des milieux nobles constituant ainsi le groupe dirigeant traditionnel. L'existence des provinces administrées directement par le pouvoir central montre bien qu'il s'agissait au début d'un Etat unitaire centralisé. L'Empire par contre qui a été édifié à partir d'adjonction par la conquête de vassalités voisines qui gardaient leur autonomie répond bien à la notion d'Etat secondaire. Les royaumes vassaux constituaient ainsi une juxtaposition d'Etats périphériques dont l'éloignement du centre favorisait les tendances émancipatrices. Il y avait là toutefois une faiblesse grave dans l'organisation administrative.

Il apparaît dès lors qu'au Ghana, la formation de l'Etat a connu, pour l'essentiel, un processus normal. Il faut cependant souligner que la constitution d'une classe dominante telle qu'elle apparaît au XI<sup>e</sup> siècle a été accélérée par le commerce extérieur, l'évolution des forces productives internes ne s'étant effectuées que très lentement. L'aristocratie mercantiliste, partenaire presque exclusif des marchands arabes constituait cette classe dominante. Elle s'allie vers la fin de l'Empire comme le montre Koubbel, à une catégorie sociale qui redéveloppe, composée de gros marchands. Ceux-ci étaient alors devenus les intermédiaires indispensables de cette aristocratie.

.../...

Ainsi si la statification sociale au Ghana fut lente, le processus déclenché devait connaître un développement réel avec l'Empire du Mali et le Royaume Songhoï. Des études effectuées sur les sociétés de deux Etats, montrent en effet l'accélération du processus socio-économique, avec notamment l'apparition, comme le montre J. Suret-Canale d'éléments féodaux liés d'une part à l'existence de véritables "fiefs militaires" et d'autre part l'utilisation sur le plan interne et à grande échelle des esclaves. Un progrès certain apparaît aussi dans l'organisation des appareils d'Etats.

## II - L'ETAT ET L'IMPACT COLONIAL :

Le fait colonial produit des effets importants dans tous les domaines économique, social, culturel et institutionnel. Il en résulte pour les pays occupés un avatar étatique qui constitue néanmoins un ordre nouveau.

Nous examinerons ce problème en nous référant particulièrement au Mali et dans une certaine mesure aux autres pays.

### 1°) - Formation du Soudan Français :

Beaucoup de manuels laissent croire sans semplice, qu'à la veille de la colonisation, régnait au Soudan Occidental une anarchie totale. En fait, il a toujours existé dans ce pays, comme on l'a noté, une tendance fédérative aiguë qui a conduit, après les immenses superstructures médiévales, des hommes comme Ahmadou Sékou du Macina, El Hadj Omar, Samory, Tiéba et Babemba du Kénédougou, pour ne citer que ceux-là à vouloir unifier de vastes territoires qui constituaient de véritables empires fortement structurés. Et l'histoire révèle justement que la résistance à la pénétration française fut extrêmement farouche. "Devenu Almamy, il (Samory) annexa les pays d'alentours et avança le long du Niger où il se heurta aux Français. Son armée, solide, bien équipée et instruite qui avait derrière elle un pays ordonné et prospère, lui conférait une puissance qui arrêta notre avance pendant cent ans" (25).

A la fin de la conquête (chute de Samory et annexion du Kénédougou en 1898) le Soudan constituait un immense bloc qui formait avec le Sénégal, le Dahomey et la Côte d'Ivoire l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) dirigée par un gouverneur général. Ce vaste territoire appelé le Grand Soudan comprenait :

• 4 cercles : Kéniéba, Matam, Tambacounda, Kédougou  
• 4 missions : à l'ouest à Bamako, Kita, Koulikoro, Djenné,  
Le Sahel (Naoro, Gouraud, Gobolo), au Nord, et au Nord-Est à Dori,  
Koutiala, Néwé-Dioulasso, Koumra, Diabougou, Kong, Bougou, De Moud  
et le Gouroussi et au Sud à Gao, Ginkola, Koulikoro, Kourewe  
et, Kélaougou, Bankass, Bapta et Moussa.

Comme on le voit cette entité couvrait approximativement  
l'espace occupé au Moyen Age par les Empires du Ghana et du Mali.  
Mais par la volonté du colonisateur à la recherche d'une organisa-  
tion administrative, elle devait subir une série de mutations ter-  
ritoriales au profit des installations côtières.

La première motivée par les plaintes de la Guinée qui déblo-  
rait le passage du commerce du Sud par Kayes fut réalisée par un dé-  
cret du 17 Octobre 1899. Ainsi la région sud amputée de Bougouni et  
de Touba revint à la Guinée tandis que le Sénégal obtenait les 4  
Cercles, les régions ouest, du sahel et Bougouni et que Bouna, Kong  
et Odienné étaient rattachés à la Côte d'Ivoire. Le Soudan ne com-  
prenait plus que les territoires militaires de la boucle du Niger  
avec Tombouctou et Bobo-Dioulasso.

En 1901 fut constituée la Sénégambie-Niger composée des 4  
Cercles rattachés au Sénégal avec comme Chef-Lieu Kayes où résidait  
un délégué du gouverneur général. Cette nouvelle entité est à son  
tour associée aux territoires militaires de la boucle du Niger  
en 1904 pour constituer la Colonie autonome du Haut-Sénégal-Niger.  
D'autres demembrements intervinrent en 1911 et en 1919 en vue du détachement d'une part des territoires militaires du Niger (Colonie du Niger) et de la Haute-Volta le reste des territoires devenant en 1920 le Soudan Français. La Haute-Volta devait à nouveau être détachée au Soudan et elle n'était définitivement détachée qu'en 1947.

Le Soudan Français constitué après ces nombreuses vicissitudes territoriales était, comme toutes les autres colonies françaises d'Afrique Occidentale, directement annexé à l'Etat Colonial. Cette annexion eut des conséquences extrêmement importantes pour l'avenir du pays notamment en ce qui concerne sa situation de "pays de l'intérieur", le statut des populations, les institutions juridiques et politiques et l'économie.

2<sup>e</sup>) - Conséquences de l'annexion :

A - Les Frontières :

Tout d'abord il ressort de ce qui précède que la constitution du Soudan Français a été faite de manière arbitraire c'est-à-dire par la seule volonté unilatérale du colonisateur, sans consultation des populations intéressées = Les frontières fixées ne tiennent pas compte des réalités locales et sont de ce fait artificielles. Comme le souligne Kamian BAKARY (26) elles "ne correspondent ni à des limites naturelles, ni à des limites de peuplement". Ainsi les Sarakolé se trouvent partagés par la limite occidentale entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. De même un groupement Kassonké isolé au Sénégal se trouve coupé de sa région d'origine Kayes. D'autre part l'unité des Malinké du Sud-Ouest fut brisée et repartie entre le Mali et la Haute-Guinée. Ces nouvelles minorités avaient cependant eu pendant longtemps une communauté de destin pour avoir été d'abord à l'origine de la fondation de l'empire du Mali et ensuite le noyau solide de l'empire de Samory au XIX<sup>e</sup> siècle. Un peu plus tard le Senoufo rattaché à la Côte d'Ivoire fut aussi isolé du pays d'origine, le Kénédougou tandis qu'à l'Est les Sonrai fondateur du Songhoï étaient divisés entre notre pays et le Niger et qu'au Sud l'ethnie Bobo était divisée en deux par la frontière voltaïque. Au Nord, région qui a joué un rôle extrêmement important dans la vie du pays au moyen Age, les frontières ont été fixées avec la possession espagnole du Rio Del Oro (accord du 27 Juin 1900, 9 Octobre 1904, du 27 Novembre 1917 et loi du 1924) et l'Algérie (12 Septembre 1919). (27).

Après les dernières mutations territoriales consécutives à la fin de la seconde guerre mondiale, le Soudan comptait 1.204.000 Km<sup>2</sup> et n'avait plus de frontières communes avec le Rio Del Oro et le Maroc. Après l'indépendance des négociations de frontières avec la Mauritanie ont abouti à des accords de cession qui rapportèrent au Mali 36.000 Km<sup>2</sup>. Ainsi à l'heure actuelle la superficie du pays atteint 1.240.000 Km<sup>2</sup> et l'Etat du Mali se trouve entouré par 7 pays : Le Sénégal, la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Cependant il faut souligner que des difficultés de frontières subsistent car dans la plupart des cas, le colonisateur s'est contenté de fixer les frontières dans les accords

26 - Connaissance du Mali

27 - Kamian Bakary Op.cit.

sans en établir une trace matérielle. Ce problème reste encore entier en ce qui concerne l'Algérie et il est par ailleurs évident que les difficultés de frontières ne sont pas étrangères à la constitution de la zone de développement intégré du Liptako-Gourma qui groupe le Mali, la Haute-Volta et le Niger. Quoi qu'il en soit, du fait de l'annexion, le Soudan Français était devenu juridiquement un prolongement du territoire français par delà les mers. Il en fut de même pour la population car en droit international, les habitants d'un territoire annexé suivent le sort de ce territoire.

Ainsi la nationalité française fut de fait octroyée aux soudanais. Cependant il convient de souligner que l'acquisition de la nationalité ne signifie pas celle de la citoyenneté. Aussi au Soudan comme dans les autres colonies françaises d'Afrique on distinguait les citoyens français (une minorité de gens nés dans l'une des quatre communes de plein exercice du Sénégal = Dakar, St-Louis, Rufisque et Gorée) et les sujets français c'est-à-dire la quasi-totalité des habitants autochtones ou "indigènes" du territoire. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que la qualité de citoyen français sera accordée à tous les habitants des territoires d'outre-mer pour beaucoup de raisons inavouées et surtout asséminationnistes.

L'annexion du territoire et des habitants eut aussi comme résultat fondamental, l'instauration de la colonisation qui devait durer près de trois quarts de siècle. L'impact de ce phénomène eut des conséquences d'ordre économique, social et culturel extrêmement importantes pour l'idée d'Etat.

#### B - La domination coloniale :

Comme le souligne P.F. CONIDEC "Il y a une certaine unanimité mystifiante de la colonisation qu'il faut détruire". Divers motifs ont été en effet présentés pour justifier la colonisation. Pour certains en effet, il s'agit d'une œuvre humanitaire, les nations européennes auraient eu la mission de porter la civilisation à des peuples "barbares". Pour d'autres (F. Luchaire) la colonisation trouve sa justification dans le sous-développement des pays d'Outre-Mer.

Le motif religieux (expansion de la foi chrétienne) a été également pendant longtemps avancé, le christianisme étant considéré comme supérieur aux religions autochtones. Mais en vérité, la raison déterminante du fait colonial est d'ordre économique. Il est

.../...

banal aujourd'hui, en effet, de dire que le colonialisme est (et reste encore) étroitement lié à l'état de développement économique et social des sociétés européennes, en particulier, à la naissance et au développement du capitalisme sous ses diverses formes (commerciale, financière et industrielle). Motivée par la recherche d'abord des épices et autres produits exotiques, ensuite de matières premières (les pays colonisés étant considérés comme des réservoirs) l'expansion coloniale se justifie également par celle de débouchés pour les produits manufacturés d'Europe (les territoires occupés devenant "des déversoirs"). Aussi, s'il est vrai que certains motifs d'ordre humanitaires ne sont absents de la colonisation, il n'en reste pas moins qu'ils sont secondaires et que le plus fondamental demeure l'exploitation économique. "Les artisans de la colonisation, dit P.F. CONIDEC, même les plus purs ne furent pas des saints, mais plutôt des conquérants "porteurs de foi, chercheurs de gains, donnant le salut, prennent le profit", l'un est l'autre à la fois" (28).

Ainsi colonisation veut dire d'abord domination économique et pour le Soudan comme pour les autres territoires français d'Outre-Mer ceci se traduisait essentiellement par le système dit du Pacte colonial. Dans ce système le monopole du commerce avec les colonies était réservé à la puissance coloniale, celles-ci ne pouvant commencer non seulement avec l'étranger mais également entre elles. De plus l'exploitation des ressources naturelles devait s'effectuer dans des conditions précises à savoir sans création d'industries locales susceptibles de concurrencer les industries métropolitaines. Les colonies devaient ainsi être maintenues dans leur rôle de débouchés et de fournisseurs de matières premières. Dans ces conditions il ne pouvait être question de développement des forces productives des pays colonisés. C'est le lieu également de noter que la traite des esclaves (environ 100 à 150 millions d'Africains exportés) fut un facteur décisif du sous-développement de l'Afrique.

Ainsi dit K. BROUTENTZ "les pays tombés sous le joug colonial étaient intégrés dans le système économique de l'impérialisme et de la division capitaliste mondiale du travail. Tout en gardant leur rôle de débouchés pour l'industrie des métropoles, ils deviennent sous l'impérialisme des sphères d'application du capital. Il en résulte que les monopoles impérialistes concentrent dans leurs mains le contrôle total de l'économie des pays asservis." (29)

28 - Op. cit. p. 47

29 - K. BROUTENTZ : Le Néo-colonialisme et la logique de l'Histoire  
p.9

Cette domination économique revêt une gravité particulière pour les pays de l'intérieur, sans accès côtier. Arrière pays d'accès difficile, la situation de débouchés et de fournisseurs de matières premières était ici plus accentuée que partout ailleurs, la création même d'industries auxiliaires ou secondaires comme ce fut le cas dans certains pays côtiers, paraissant superflue. Au plus des sociétés commerciales métropolitaines s'implantent pour exploiter le marché.

Même la création de voies de communication obéit uniquement à la nécessité de l'évacuation des produits. En d'autres termes c'était l'instauration de l'économie de traite. C'était en particulier le cas du Soudan qui à l'évènement de l'indépendance ne disposait que d'une huilerie, d'une briquetterie et d'une société d'énergie électrique. Cette exploitation systématique, pour être durable, s'appuyait à la fois sur une politique culturelle et sur un appareil politico-juridique conséquent. La colonisation est en effet aussi domination culturelle. L'introduction d'une culture étrangère - celle de la métropole - produit deux phénomènes lourds de conséquence pour les sociétés africaines = la déculture c'est-à-dire la perte de la culture traditionnelle, et l'acculturation c'est-à-dire l'imprégnation de l'enfant de culture occidentale considérée au demeurant comme supérieure à la civilisation africaine. "L'ambition" de l'éducation coloniale, c'est de former des cadres subalternes capables de servir d'intermédiaires entre l'appareil colonial et les masses mais aussi et surtout insusceptibles d'accéder aux postes de responsabilité. Dès lors il n'est pas étonnant que les progrès de la scolarisation fussent presque insignifiants. Mais il faut noter là aussi que les statistiques de l'éducation en Afrique durant toute la période coloniale révèlent un écart considérable, du point de vue de la scolarisation entre les pays côtiers (par exemple Dahomey, Sénégal, Côte d'Ivoire etc...) et les pays de l'intérieur. En 1957 l'effectif scolaire au Soudan comptait 41.200 élèves dont 31.300 garçons et 9.900 Filles tandis qu'au Dahomey il atteignait 67.900 et en Côte d'Ivoire 91.200 (30). Le taux de scolarisation est encore plus éloquent :

1951.....	4,1%
1954.....	6,6%
1957.....	7,9%
1958.....	8,2%

En 1958 ces chiffres étaient les suivants pour trois pays côtiers :

Dahomey.....	29,1%
Côte d'Ivoire.....	27,2%
Sénégal.....	25,5%

Le taux de scolarisation des autres pays de l'intérieur comme la Haute-Volta (7,8%) et le Niger était encore inférieur à celui du Soudan.

Du point de vue social K. BROUTENTZ, note que "Déjà à l'époque du capitalisme prémonopoliste la transformation graduelle des colonies en débouchés et en sources de matières premières pour l'industrie des métropoles, la pénétration des rapports commerciaux et monétaires dans les pays asservis et leur entraînement dans les échanges mondiaux décomposaient les formes économiques et sociales précapitalistes dans ces pays, aboutissaient à l'apparition et au développement, bien que lent, des rapports bourgeois" (31). Cet auteur montre par ailleurs, à juste raison, que pour assurer sa pérennité, le régime colonial à toujours cherché à utiliser les forces traditionnelles (chefs de canton au Soudan) et des éléments compradores pour maintenir les masses paysannes dans l'obscurantisme et maîtriser les forces naissantes prêtes à engager la lutte de libération nationale.

Mais le véritable carcan était incontestablement constitué par l'appareil administratif dont le rôle se réduisait à assurer la continuité de la puissance coloniale et à garantir à l'exploitation économique les conditions de sécurité nécessaires. Il faut encore citer ici K. BROUTENTZ qui met en évidence ce phénomène : "Les conditions du commerce, les prix des marchandises importées et exportées, les modalités de l'accès des monopoles aux richesses naturelles et de la fondation par ceux-ci de leurs entreprises et la garantie d'une main-d'œuvre pour ces entreprises et le niveau inférieur de sa rénumération, n'étaient nullement le résultat de l'action énorme de l'administration coloniale qui exécutait la volonté du gouvernement des métropoles, c'est-à-dire de ces mêmes consortiums impérialistes".

Il apparaît ainsi que la colonisation dont l'objectif fondamental est l'exploitation des peuples colonisés aboutit à l'introduction dans les pays asservis d'une infrastructure économique,

de superstructures juridiques (tribunaux de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré) et politico-administratives qui sont à l'image des institutions de la puissance coloniale. Il faut cependant souligner deux conséquences essentielles de ce système : d'une part l'introduction du système capitaliste laisse subsister dans une large mesure les structures traditionnelles. Celles-ci sont au plus réaménagés comme c'était le cas au Soudan, sous formes de sociétés de prévoyance et autres sociétés mutuelles rurales pour en accroître la productivité. D'autre part l'économie capitaliste contribue au développement d'un facteur essentiel pour l'avenir, le salariat qui va du manœuvre aux fonctionnaires en passant par les ouvriers.

Mais cet ensemble économico-social ne constitue pas une entité indépendante, un Etat à part. Il est partie intégrante de l'Etat colonial qui seul détient la souveraineté internationale. Cependant l'idée d'Etat présente dans ce contexte une certaine ambiguïté. Certes juridiquement il n'y a qu'un Etat, celui de la puissance coloniale qu'on pourrait appeler "Etat légal" mais il y a semble-t-il, au niveau de la colonie, une réalité économico-sociale et politico-administrative patente, une sorte de "Tiers-Etat" avec ses clivages sociaux qui cherche à s'affirmer et qui s'affirme dans le jaillissement de l'indépendance comme une entité étatique. C'est dans ce sens qu'on peut dire avec P.F. CONIDEC, que la colonisation a introduit, malgré tout, en Afrique une certaine "image de l'Etat moderne".

### 3 - "L'Etat légal" et "le Tiers-Etat":

Partie intégrante de la France, le Soudan, comme les autres colonies, dépendait de l'administration centrale française. D'abord de style napoléonien, l'organisation politique et administrative en pays devait connaître une évolution qui se résume en une décentralisation progressive débouchant sur l'indépendance en passant par l'autonomie interne. Parlant des textes de la loi cadre de 1956, Africanus remarque que "cette autonomie se développe d'ailleurs - et depuis 1945 - dans deux directionsqu'il est pourtant nécessaire de distinguer = la première est celle d'un allègement progressif de la tutelle métropolitaine, la seconde celle d'une évolution des institutions politiques locales vers un régime démocratique étroitement inspiré de la constitution métropolitaine." (32)

32 - Tribune libre : l'Afrique Noire devant l'indépendance p.8

.../...

Ainsi la fédération de l'Afrique Occidentale Française dont faisait partie le Soudan avait à sa tête un gouverneur général siégeant à Dakar (33). Pendant toute la première période du régime colonial, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, celui-ci, disposait de pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires, était assisté d'un secrétaire général et d'un conseil de gouvernement de 40 membres comprenant outre le secrétaire général, le général commandant supérieur des troupes, les gouverneurs des colonies, les directeurs des grands services, les chefs et notables des colonies, les colons et les industriels représentant les populations européennes et indigènes. En 1946 des assemblées représentatives furent créées (décret du 25 Octobre). C'était l'amorce d'une décentralisation administrative. Il existait ainsi au niveau de l'A.O.F. un grand conseil pour les intérêts communs et dans les colonies des conseils généraux, le premier étant l'émanation des seconds (loi du 3 Août 1947).

Le Soudan qui était dirigé par un gouverneur assisté par un secrétaire général et un conseil privé à caractère consultatif fut doté d'un conseil général élus. Pour sauvegarder les intérêts de la population européenne peu nombreuse, cette assemblée comportait une double représentation fondée sur le système du double collège dont le premier (citoyens français) désignait 30 conseillers et le second (statut local) 20 représentants tous élus pour cinq ans au scrutin de liste majoritaire à deux tours.

En 1952, (loi du 6 février) ce dernier chiffre fut porté à 40, le nombre total de conseillers passant à 60. Aux termes de la même loi le conseil général prenait le nom d'"Assemblée Territoriale". Cette assemblée délibérante émettait des avis en matière économique et financière. Elle désignait également pour cinq ans ses membres au Grand Conseil. D'autre part le Soudan qui envoyait avant la seconde guerre mondiale un représentant au Conseil Supérieur des colonies, disposait après 1946 de quatre députés à l'Assemblée Nationale Française, quatre sénateurs et cinq conseillers de l'Union Française. Ces deux dernières catégories de représentants étaient désignées par l'Assemblée Territoriale.

A partir de 1956, l'évolution des institutions s'accentue dans le sens de la décentralisation. La loi cadre et ses décrets  
33 - Documentation française. .... / ...

d'application instaure un régime d'autonomie interne qui accroît les compétences des autorités locales. Un Conseil de gouvernement est institué, dirigé par un Vice-Président qui est un élu local. Mais toute cette évolution, comme l'ont noté à l'époque, beaucoup d'observateurs, contenait une faiblesse fondamentale qui devait la rendre très vite dépassée, c'est qu'elle était octroyée et non pas décidée après consultation des populations intéressées.

C'est ainsi qu'une réforme s'avéra nécessaire et le référendum de Septembre 1958 proposa aux T.O.M. trois options = les statuts TOM, de département et d'Etats membres de la communauté. C'est le Soudan qui exprima le premier son option pour la Communauté dont il devient Etat-Membre le 24 Novembre 1958. La Constitution de la République Soudanaise fut établie le 23 Janvier 1959. Mais cette Communauté qui apparaissait comme un effort ultime pour endiguer le mouvement vers l'indépendance, était, comme l'avait noté P.F.CONDEC "une communauté mort-née" (34). En effet sa dislocation partira des revendications de la Fédération du Mali, constituée dès 1959 et groupant les Etats du Soudan et du Sénégal.

Cette fédération qui apparaissait comme un correctif apporté à la balkanisation réalisée par la loi cadre s'inscrivait bien dans le désir d'unité des soudanais qui avaient une conscience aiguë de la situation de pays de l'intérieur de leur Etat. Composé au départ de quatre Etats dont la Haute-Volta et le Dahomey et réduite en définitive au Sénégal et au Soudan, elle connaît une crise grave qui aboutit les 19-20 Août 1960 à sa dislocation. C'est ainsi que le 22 septembre 1960, l'Assemblée Législative du Soudan, érigée en Assemblée Nationale proclama la République du Mali "Libre de tous engagements", à la suite d'un congrès extraordinaire de l'Union-Soudanaise-R.D.A.

Cette longue évolution des pays africains en général et du Mali en particulier, appelle un certain nombre de remarques.

En premier lieu il importe de rappeler qu'elle est due essentiellement, en plus de facteurs conjonctuels extérieurs, à la naissance et au développement des mouvements de Libération Nationale. Ce point sera sans doute largement abordé au cours du séminaire dans une autre étude, et c'est pourquoi nous nous contenterons de noter simplement que la lutte de Libération passe par plusieurs phases : d'abord elle apparaît comme une révolte de l'élite autochtone contre

les frustrations dont elle fait l'objet. La révendication se résume alors en une recherche de l'assimilation permettant d'établir l'égalité des droits avec les cadres métropolitains. Mais très vite cette situation se transforme et l'élite jusqu'ici écartée du pouvoir et confirmée dans un rôle subalterne, révendique sa participation effective à la gestion des affaires du pays. Mieux, elle en révendique la direction même c'est la phase où la lutte de libération devient vive et s'accentue jusqu'à l'indépendance. Pour mener la lutte cette élite s'organise en syndicats et en partis politiques souvent en dehors de la "Légalité". Elle est composée de la bureaucratie coloniale et des ouvriers et autres assimilés.

A l'accession à l'indépendance, c'est cette élite et partie culièrement sa fraction la plus active et aussi la plus instruite, qui s'empare du pouvoir et l'exerce au nom des larges masses populaires. Le Soudan a connu deux partis politiques. Parti progressiste d'obédience S.F.I.O. et l'Union Soudanaise R.D.A. Le rôle joué par le second dans la lutte anti-colonialiste devait aboutir à l'élimination du ~~premier~~ et plus tard à l'instauration systématique du parti unique. Mais le rôle des syndicats (l'U.N.T.M.) fut tout aussi déterminant.

En second lieu il faut remarquer que si le colonisateur a établi des frontières artificielles brisant l'unité de plusieurs groupes ethniques, il a néanmoins contribué à renforcer l'image d'une communauté nationale groupant diverses populations qui pendant près de soixante-dix ans ont eu un destin commun. La faible intégration de cette communauté a fait dire à certains qu'elle constituait plus une "quasi-nation" qu'une véritable nation. De ce fait, des luttes tribales dans bien des pays africains au Mali la révolte des Touaregs semblent apporter une certaine justification à cette affirmation. Quoi qu'il en soit les dirigeants africains eux-mêmes ont considéré comme un objectif fondamental, la réalisation de l'unité nationale en vue de l'édification d'Etats modernes, des Etats-Nations. Mais là aussi l'étude sur la Nation nous éclairera davantage.

La troisième et dernière remarque porte sur les violences de l'idée d'Etat elle-même. On a vu qu'au début de l'occupation il existait bien des Etats qui n'ont été vaincus que par la violence et la supériorité technique des troupes coloniales. Mais malgré l'existence de traités conclus entre les pouvoirs locaux et l'envahisseur

.../...

seur, la qualité d'Etat n'était pas reconnue à ces royaumes et empires. Cependant après la conquête, le colonisateur tiendra compte de l'existence des autorités traditionnelles. Il avait en effet le choix entre leur suppression et leur utilisation comme instrument du régime colonial. Dans beaucoup de cas c'est la seconde solution qui fut adoptée et l'on peut même souligner que l'influence occidentale ne pénétrera jamais en profondeur les masses paysannes dont le mode de vie restera longtemps inchangé. Seule une minorité instruite, comme on l'a vu, sera à la fois déculturée et alcuturée. Bien plus au Soudan le colonisateur s'attachera à établir parallèlement à l'appareil colonial proprement dit, une organisation administrative indigène sur la base des structures traditionnelles, il est vrai, dénaturées pour les besoins de la cause (Arrêté local n°788/AP du 30 Mars 1935 réorganisant l'administration indigène, et divers textes modificatifs portant sur les cantons, villages, tribus et fractions). On peut donc dire, sans être excessif, qu'il y avait une certaine continuité de l'Etat traditionnel, d'autre part, l'évolution ci-dessus évoquée, nous a montré que l'idée d'Etat avait fait sa réapparition officiellement, avec l'acquisition de l'autonomie interne. S'il ne restait qu'à acquérir la souveraineté internationale, il s'agissait bien sûr le plan interne de véritables Etats dont les structures étaient à l'image des institutions de la métropole.

Il apparaît ainsi que la colonisation a laissé dans les pays africains un ordre nouveau sur les plans tant économique, social et culturel qu'institutionnel. Cette situation se caractérise par l'existence d'économies sous-développées généralement dominées de l'extérieur. Les pays de l'intérieur en particulier subissent les effets d'une double dépendance économique. Le problème qui reste ainsi posé consiste à l'édification d'un Etat nouveau indépendant non seulement juridiquement mais aussi économiquement.

### III - DE LA DECOLONISATION A LA RECHERCHE DE L'ETAT MODERNE :

On a vu que la colonisation avait laissé des structures étatiques à l'image des institutions métropolitaines. Ces structures étaient caractérisées sur le plan local par la centralisation, la sous-administration (une trentaine de circonscriptions administratives pour une superficie de 1.204.000 Km<sup>2</sup> et une population d'environ 4.000.000 d'habitants). De plus cet Etat avait les caractères de l'Etat gendarme, son rôle se réduisant à la protection et à la .../...

stimulation des entreprises capitalistes coloniales.

Aussi au lendemain des indépendances, les dirigeants africains en général s'étaient fixés comme objectif fondamental la construction nationale c'est-à-dire le développement global, qui impliquait le renforcement de l'unité nationale et la décolonisation des structures. Il en est ainsi en particulier des résolutions de l'U.S.R.D.A., c'est à travers ces données essentielles que pourraient être appréhendés les problèmes des Etats nouveaux.

#### 1 - Les structures étatiques :

Au Mali, après la rupture de la Fédération qui unissait le Soudan et le Sénégal, et qui ouvrait la voie à l'indépendance, une nouvelle constitution réorganisant les pouvoirs publics fut adoptée le 22 Septembre 1960. Il ne nous revient pas ici d'examiner dans les détails les institutions politiques, nous nous contenterons simplement de dégager quelques caractéristiques essentielles du régime établi et certaines implications juridiques de l'indépendance.

Tout d'abord il convient de noter que l'organisation politique du pays repose sur le principe de la répartition des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). La constitution dans son article Ier - Titre Ier, affirme par ailleurs que "la République du Mali est indivisible, démocratique, laïque et sociale".

D'autre part, par l'aménagement strict d'une part de la responsabilité ministérielle (motion de censure constructive) et d'autre part des conditions de dissolution du Parlement, le régime malien instauré en 1960 apparaît, selon le mot de J. BUCHUMANN comme "un parlementarisme rationalisé" (35). Ce système qui permet d'assurer aux institutions politiques la plus grande stabilité était ainsi destiné à consolider le jeune Etat qui venait de naître.

Il y avait là assurément le souvenir de l'instabilité chronique et préjudiciable à la bonne marche des affaires publiques, qui s'était installée en France pendant toute la durée de la IV<sup>e</sup> République. Il est évident en effet que les exigences du développement ne sauraient s'accommoder d'une telle instabilité.

La décolonisation des structures étatiques s'est poursuivie par une réforme administrative tendant à enrayer la sous-administration. L'objectif essentiel de cette réforme était donc de rapprocher (35) L'Afrique Noire indépendance p. 237. .... / ...

l'administration des administrés par l'accroissement du taux d'en-cadrement administratif, en vue d'assurer la participation (indis-pensable) des masses aux rurales actions de développement. Les ré-sultats concrets ne reflètent cependant pas une grande originalité, la nouvelle organisation se résumant d'une part en un émettement des anciennes circonscriptions coloniales (cercles et subdivisions) et d'autre part en leur regroupement au moment par la régionalisa-tion.

Toutefois la région est considérée comme un seuil, un en-vironnement spatial et démographique susceptible de servir effica-cemment de support aux programmes de développement et d'aménagement du territoire.

Mais la situation politico-administrative de l'Etat malien n'apparaît clairement dans toute sa signification profonde qu'en la plaçant sous l'éclairage de la réalité partisane. L'évolution politique du pays nous a montré que l'union soudanaise R.D.A. d'a-bord parti dominant était vite devenu Parti unique, bien que la constitution n'interdit formellement le multipartisme. Ce phénomène devait avoir des conséquences importantes sur l'Etat et le dévelo-pement comme l'a montré de manière exaustive Seydou Madani SY dans son ouvrage sur l'exercice du pouvoir en Afrique (36).

Notons simplement que, fondé sur le principe de la primauté de la politique sur l'administratif, le Parti était devenu le moteur de toute l'activité publique. Il était ainsi appelé à agir sur l'en-semble de l'appareil politico-administratif tant au niveau du re-crutement qu'à ceux de la décision, de l'action et du contrôle.

Ainsi s'établit, parallèlement à l'appareil d'Etat une or-ganisation partisane qui réalisait une liaison totale ou partielle des structures administratives et politiques au niveau inférieur (village) et au niveau supérieur (Gouvernement - Parlement - Bureau politique).

La formule lapidaire de Seydou Madani SY en dit suffisamment sur cette réalité politique malienne : "Le Gouvernement domine le Parlement, le Parti domine le Gouvernement." (37).

Un autre trait essentiel et encore plus déterminant pour l'avenir du pays était constitué par l'option du Parti pour la voie  
36 - Seydou M.SY., Recherches sur l'exercice du pouvoir en Afrique  
Ed. Pédone (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali)  
37 - Op. cit. p. 186. ....

socialiste du développement. Une implication importante de ce fait mérité d'être soulignée ici, c'est l'extension du secteur d'Etat qui devait devenir le moteur du développement, cependant au bout d'une dizaine d'années, ce régime qui se durdit progressivement jusqu'à la période dite "révolution active" aboutit à la dissolution des organes de l'Etat, la prééminence absolue revenant au Parti. Harcelé par d'énormes difficultés économiques et l'aiguisement des contradictions au sein de la classe dirigeante, il est renversé le 19 Novembre 1968 par un coup d'Etat militaire. Le nouveau régime établi prend cependant en compte les dispositions essentielles de la constitution du 22 Septembre 1960. Les structures étatiques demeurent ainsi pour l'essentiel, l'objectif fondamental des nouvelles autorités étant le redressement économique et financier."

## 2. - Les fondements économiques, sociales et culturelles

On a vu qu'à la veille de la colonisation, les sociétés africaines en étaient encore pratiquement au stade du mode de production asiatique. L'introduction du capitalisme par le régime colonial provoquera dans cette situation des transformations importantes.

Tout d'abord au niveau primaire apparaît, à côté du secteur agricole traditionnel, un secteur moderne qui tente d'introduire des techniques nouvelles. Cela s'explique par la volonté des capitalistes coloniaux, de commercialiser l'agriculture. Le secteur traditionnel reste voué en effet aux cultures vivrières dont l'essentiel est consacré à l'auto-consommation mais dont une partie alimente également un certain commerce très limité animé par des "commerçants" traditionnels. Ceux-ci se constituent progressivement en intermédiaires entre les capitalistes coloniaux et les masses rurales. Le secteur moderne au contraire porte sur les cultures dites industrielles qui alimentent l'exportation. Ce système fondé sur l'économie de traite ne s'est pas avéré apte ici à dégager une bourgeoisie rurale. Du point de vue industriel, l'héritage colonial, on l'a vu, était pratiquement nul. Le Mali, arrière-pays sans accès sur la mer, n'était considéré que comme un marché libre pour les produits manufacturés et une source de matières agricoles exportables.

Il ne nous appartient pas de donner un tableau complet de l'économie malienne; d'autres rapports spécialisés traiteront de ces divers éléments. Nous ne retiendrons que quelques aspects à cause de leur influence sur la notion d'Etat.

.../...

Ainsi l'héritage colonial dont le caractère d'érisoire est si frappant, était de nature, on le voit, à accentuer l'étatisation de l'économie devenue nationale après l'indépendance. Aussi le premier Plan Quinquennal envisageait pour l'essentiel d'une part le développement du secteur agricole en vue de liquider le déficit alimentaire et d'accroître les exportations agricoles, et d'autre part l'implantation d'unités industrielles dont les revenues, comme un choc en retour, devaient contribuer au financement du développement. C'est ainsi que des sociétés et entreprises d'Etat furent créées particulièrement dans les secteurs clés de l'économie. Ce développement du secteur d'Etat entraîna le dépérissement du secteur privé, le choc étant surtout ressenti par les sociétés commerciales coloniales. Parallèlement un code des investissements était élaboré. Il y a là, assurément, un fait d'une extrême importance dans la mesure où, tout en donnant à l'Etat une base économique réelle, il renforce le contrôle étatique sur l'économie générale du pays. Comme l'ont montré L.I. Alexandrovskaya et L.V. Contcharov. "Dans les pays d'Afrique, le renforcement du rôle de l'Etat dans la production et la répartition devient un des facteurs les plus importants du développement économique." (38).

En effet, ajoutent les auteurs, "il (l'Etat) est la seule force réelle capable de résister à la pression du capital étranger ou de participer en qualité de partenaire égal en droit avec les compagnies étrangères aux chantiers communs, aux consortiums, aux banques, etc... En cette liaison, le renforcement du secteur d'Etat est un moyen national important de la lutte contre la domination des compagnies étrangères dans l'économie". (39)

Ainsi la volonté de réorganiser le monde rural et de prendre des secteurs clés des activités nationales allaient bien dans le sens de l'édification d'un Etat économiquement indépendant. Il est évident qu'il ne suffit pas pour un Etat d'être indépendant juridiquement, il doit l'être aussi dans une large mesure économiquement.

D'autre part il est incontestable que la création et le développement d'un secteur d'Etat constitue un élément de progrès, un facteur socialisant dans la mesure où ils réalisent au fond la collectivisation des moyens essentiels de production.

38.-39 - L.I. Alexandrovskaya et L.V. Coutcharov : Certaines tendances du développement de l'économie de l'Afrique = l'Afrique dans les études soviétiques p. 198 et 199. Un complis. Le monde ... / ...

Mais, après la première décennie d'indépendance, force est de constater que les espoirs sont loin d'avoir été remplis. Le monde rural demeure en effet "l'Afrique qui n'est pas partie" comme le souligne Mr. Samir AMIN, parlant des politiques africaines de développement coopératif : "Pratiquées partout selon les mêmes formules paternalistes un peu naïves, qui procèdent sans doute du souhait utopique de voir l'ensemble des campagnes progresser sans inégalité, d'un rythme égal et soutenu, ces politiques n'ont ni empêché le développement du système de plantation là où il était possible, ni suscité de transformations qualitatives sensibles ailleurs." (40).

Au Mali l'échec des S.M.D.R. est assez significatif à ce sujet.

Quant aux sociétés et entreprises d'Etat, la plupart ont connu d'énormes difficultés de gestion et n'ont pu de ce fait atteindre les objectifs qui leur avaient été fixés. Cependant si, sur le plan économique, les échecs ont été plus nombreux que les succès, au point de vue social, ces structures ont été et demeurent éminemment positives. Elles constituent les secteurs permanents du développement au Mali. Le régime militaire à certes entrepris des efforts pour développer le secteur privé national et étranger, mais il a aussi conservé ces structures dont il tente, par tous les moyens d'améliorer la gestion.

Cependant force est de reconnaître que malgré ces efforts de décolonisation et de restructuration en vue du développement, le Mali n'est pas arrivé à édifier une économie nationale indépendante. Il reste à ce point de vue à peu près dans la même situation que les autres anciennes colonies. La dépendance économique des Pays Africains est une évidence. Elle se manifeste sur les plans tant commercial qu'industriel et financier. Dans la plupart de ces pays l'économie nationale est dominée par les monopoles étrangers, les unités économiques existantes n'étant souvent que des "enclaves étrangères". Cette domination est caractérisée en particulier par l'importance des relations avec l'ancienne puissance coloniale.

Au Mali les accords monétaires franco-maliens sont très significatifs à ce sujet, malgré les efforts accomplis dans ce pays pour diversifier l'aide bilatérale par l'établissement de rapports parfois très étroits avec les pays de l'Est. Les rapports avec la  
40 - Le développement du capitalisme en Afrique Noire, l'homme et la société n°6 p.II.

.../...

Chine Populaire se révélant, entre tous, les plus efficents.

Nous n'insistons pas sur toutes ces idées qui seront examinées en détail par d'autres rapports.

Toutefois il convient de souligner l'aggravation de cette dépendance économique pour les pays sans accès côtier dont les difficultés pour édifier un développement autonome paraissent presque insurmontables. Il y a là une situation qui trouve son point de départ déjà dans le régime colonial, qui a provoqué la distinction entre les pays intérieurs sans littoral et les pays côtiers", comme le souligne M. Tiégoué Wattara dans son étude sur la croissance économique au Mali. "... la politique coloniale dans l'Ouest Africain, en matière de prix nous était défavorable. Elle consistait à acheter les produits africains à des prix plus élevés que les cours mondiaux. En échange ce surprix devait être compensé par un surprix plus élevé imposé au consommateur africain des produits industriels métropolitains. Tandis que le surprix des produits industriels était payé par tous les consommateurs, intérieurs comme côtiers, le profit tiré des exportations africaines bénéficiait avant tout aux pays côtiers. Il y avait donc partage des charges, mais pas de profit, du transfert net de revenu des pays intérieurs vers les pays côtiers exportateurs.

Comme les frais d'approche grèvent les produits importés ou rendent moins compétitifs les quelques produits vivriers dans les pays côtiers, le produit de nos ventes dans les pays côtiers ne pouvait pas compenser ce transfert, comme le surprix des produits exportés en Europe ne compensait pas celui des produits industriels importés. Autrement dit il y a une détérioration des termes de l'échange entre les produits vivriers, pauvres et les cultures d'exportation plus riches".

De plus l'économie des pays de l'intérieur restent constamment soumises aux fluctuations politiques. Tout le monde a encore en mémoire l'expérience qu'a connue le Mali après la rupture du chemin de fer Dakar-Niger à l'éclatement de la Fédération du Mali. La question des débouchés maritimes est un problème permanent. Aussi peut-on affirmer que les pays de l'intérieur se manifestent comme étant les plus favorables aux regroupements régionaux ou sous-régionaux. C'est le cas en particulier pour le Mali (O.E.R.S., O.M.V.S.) dont les relations avec le Sénégal (zone franche) et la Côte d'Ivoire revêtent une importance vitale.

.../...

Tels sont à grands traits quelques aspects des structures économiques.

S'agissant maintenant des structures sociales des Etats Africains en général et des pays de l'intérieur en particulier, il faut rappeler que deux études seront présentées sur ce thème au cours du séminaire. Il nous suffira donc de noter ici les grandes lignes de ce problème.

Ainsi l'on constate, depuis les indépendances, que la plupart des dirigeants africains affirment qu'ils n'existent pas de classes sociales en Afrique.

Tout au plus admettent-ils l'existence de différenciations sociales sous formes de couches sociales dont les intérêts seraient loin d'être en opposition pour donner naissance à des luttes de classes. En vérité, comme le souligne K. Grundy, les intérêts politiques sont déterminants dans cette attitude : "Le refus de l'existence de classes sociales antagonistes est un moyen utilisé par les élites dirigeantes pour asseoir leurs régimes. Une fonction essentielle de l'idéologie, du point de vue des groupes dirigeants, est d'intégrer le système social. S'il y a un élément de désintégration, dans la structure sociale, ici les classes sociales, la tendance est pour les dirigeants de minimiser son importance". (41).

Il ressort en effet, aujourd'hui, des études effectuées sur les systèmes politiques africaines - qu'il existe bien en Afrique des classes. Ainsi P.F. citant une définition de la notion de classe de Lénine, rappelle que cette notion n'est pas toujours liée à la propriété privée des moyens de production à toutes les époques et montre les différents aspects de ce phénomène dans son évolution en Afrique. Lénine disait en effet : "on appelle classes, de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils tiennent dans un système historiquement défini de la production sociale, par leur rapport (la plupart du temps fixé et consacré par la loi) aux moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail et donc par les moyens d'obtention et la grandeur de la part de richesses sociales dont il disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre par suite de la différence de place qu'ils tiennent dans un régime déterminé de l'économie sociale". (42).

41 - Cité par P.F. CONIDEC

42 - Cité par P.F. CONIDEC (définition contenue dans la Pensée Avril 1964).

Ainsi, on l'a vu, les sociétés africaines ont évolué de la commune primitive au capitalisme introduit par la colonisation en passant par le mode de production dit asiatique. Mais si la communauté primitive ignore la division en classes, au stade du mode de production asiatique, par contre, des classes se forment sur la base de l'apparition d'un surproduit. L'introduction du capitalisme aboutit à l'apparition de deux secteurs, d'un secteur traditionnel, l'autre moderne.

Nous avons noté que le secteur traditionnel s'occupait dans sa majeure partie des cultures vivrières, une catégorie pratiquant également les cultures riches c'est-à-dire d'exportation imposées naguère par le colonisateur, et souvent maintenues par les autorités nouvelles. Mais comme l'a montré M. Samir AMIN, le capitalisme n'a pas abouti en pays de savanes à la création de bourgeoisies rurales. Le monde rural se présente ici comme une mosaïque de petits paysans ignorant la propriété privée du moyen essentiel de production c'est-à-dire la terre. Par contre dans le secteur moderne, il est indéniable qu'il existe des classes.

En effet, tout d'abord, avec la colonisation est apparu un salariat qui n'a cessé de s'étendre à mesure que l'économie se modernise.

Ce salariat comporte dans sa partie inférieure une masse importante caractérisée par le manque de qualification professionnelle. Il s'agit des manœuvres, ouvriers et petits employés qui représentent d'après les estimations des auteurs, 60 à 90% des salariés dont la condition est en réalité peu différente de celle des paysans. Il faut ajouter que la plupart de ces salariés relèvent du secteur public. Mais ce qui semble plus essentiel à noter c'est qu'on distingue comme l'a souligné P.F. CONIDEC, dans la catégorie des salariés une minorité vraiment privilégiée. Ce sont ceux qui, en raison de leur niveau d'instruction ou grâce à la faveur politique, occupent des postes élevés dans la hiérarchie professionnelle, surtout administrative. Il s'agit d'une couche sociale relativement mince dont la situation est ambiguë, car elle profite de ses élevés, parfois accrus par les profits illicites, pour acquérir les instruments de production." (43). Il n'est pas rare en effet de rencontrer en Afrique des fonctionnaires qui exploitent des immeubles en location (parfois construits sur prêts de l'Etat) ou qui investissent

dans les transports (taxis). M. Samir AMIN a mis ce phénomène en évidence particulièrement en Côte d'Ivoire. Au Mali on se souvient encore des opérations taxis et contrôle de biens déclenchés en 1967. Quoi qu'il en soit cette couche privilégiée qui partant d'une situation administrative ou politique, acquiert des positions économiques basculent nécessairement du côté de la bourgeoisie avec laquelle elle a souvent des intérêts communs. Cette bourgeoisie elle même présente deux formes étrangère et nationale et elle se manifeste tant dans le secteur commercial que dans celui de l'industrie. La bourgeoisie est, comme on l'a vu, un héritage du régime colonial. Elle s'est plus ou moins affaiblie ou renforcée selon le caractère plus ou moins socialisant de l'Etat. Quoi-qu'il en soit elle occupe encore souvent des positions confortables.

Quant à la bourgeoisie nationale elle est composée de commerçants autochtones qui se sont progressivement développés, parfois à la faveur même de l'intervention de l'Etat, au point que certains ont pu remplacer les sociétés commerciales qui ont fermé leurs portes après l'indépendance. Cette couche autochtone présente cependant le plus souvent le caractère d'agents intermédiaires entre les capitalistes étrangers et les masses populaires. Ils constituent ainsi ce qu'on a appelé bourgeoisie compradore. Mais le domaine de ses activités ne se limite pas au commerce il atteint également le secteur industriel où intérêts comadores et étrangers forment une collusion.

Par ailleurs, dans beaucoup de pays, les artisans ont bénéficié de l'appui des pouvoirs publics avec l'espoir que leur développement provoquerait la naissance d'une force face à la bourgeoisie étrangère. Mais dans la mesure où certains artisans parviennent à créer de petites entreprises employant des salariés, leurs intérêts coïncident avec ceux de la bourgeoisie nationale. Notons enfin que l'existence des champs agricoles personnels ouvre la voie à la propriété foncière et à la naissance de salariés agricoles.

Ainsi les structures sociales dont on vient de dégager les grands traits paraissent étroitement liées à la situation économique. La stratification sociale se développe de plus en plus en division en classes sociales. Il est à remarquer que même les régimes socialistes n'ont pu empêcher cette cristallisation. Au contraire ils ont

.../...

même parfois contribué à sa naissance et à sa consolidation. Dès lors le problème du développement reste entier car le capitalisme repose sur la domination économique, qui maintient les économies africaines dans un cercle vicieux, c'est-à-dire dans leur position d'économies périphériques au service des grands monopoles occidentaux.

Mais la véritable clé du développement, c'est peut-être, comme l'édit F. Harbison, l'éducation.

Nous avons déjà souligné le caractère extrêmement limité et conjonctuel de l'éducation coloniale. Ce qui caractérise en effet les Etats africains et les pays sous-développés, en général, c'est l'insuffisance aussi bien quantitative que qualitative des cadres. La décolonisation devait ainsi pour objectif la rénovation de la culture nationale débarrassée des séquelles coloniales et la formation de cadres adaptés aux réalités des pays. Il s'agissait aussi de promouvoir l'éradication rapide de l'analphabétisme afin d'ouvrir aux masses paysannes l'accès aux techniques modernes. Mais ce que l'on peut remarquer jusqu'ici, c'est non seulement l'insuffisance de la scolarisation, malgré les progrès réalisés, mais aussi le caractère inadapté de bien des réformes de l'enseignement. La nationalisation, comme le notent divers auteurs, n'est pas une tâche facile. Elle se heurte à un certain nombre d'obstacles graves = tout d'abord l'adaptation des programmes et méthodes d'enseignement aux exigences du pays, ensuite la prédominance dans le corps professoral d'éléments étrangers qui malgré leur bonne volonté, ne peuvent "coller" complètement aux réalités locales. Enfin, un autre obstacle est constitué par le sous-d'équipement auquel il faut ajouter le problème très grave des langues nationales qui met à nu les difficultés d'intégration de l'éducation traditionnelle et de l'éducation moderne.

Il est significatif de constater, dix ans après les indépendances, que dans beaucoup d'Etats les revendications des jeunes étudiants portent essentiellement sur l'adaptation de l'enseignement aux besoins de ces pays. C'est que la plupart des Etats africains se sont cantonnés à un miniétisme stérile tant du point de vue institutionnel qu'éducationnel, se bornant à conserver ou à copier les structures de l'ancienne puissance coloniale.

Cependant l'expérience malienne en la matière mérite une attention particulière. Mais il suffit de souligner les objectifs

.../...

fundamentaux de cette réforme, qui ont présidé à la mise en place de structures nouvelles. :

"Faire un enseignement de masse et de qualité, adapté aux besoins et aux réalités du Mali.

Faire un enseignement qui décolonise les esprits et réhabilite l'Afrique et ses valeurs propres". (44)

Conformément à ces principes directeurs les enseignements primaire, secondaire, technique et supérieur traditionnels furent remplacés par des structures nouvelles :

- Enseignement fondamental (9 ans)
- Enseignement secondaire (3 ans)
- Enseignement technique et professionnel
- Enseignement supérieur (4 ans) fondé sur le système des grandes écoles qui présente une grande flexibilité et plus de rigueur dans l'adaptation des formations aux besoins du pays. Il est nettement en-delà de l'université traditionnelle qui pendant longtemps a prêché le savoir pour le savoir.

- Alphabétisation, dix ans après l'adoption de cette réforme, le nouveau système éducationnel qui s'appuie sur une adaptation progressive témoigne pour l'essentiel d'une grande efficacité et d'une grande stabilité.

Dès lors il n'y a rien d'étonnant si l'expérience malienne qui a eu ses difficultés, difficultés inhérentes à l'application de toute réforme, est à l'heure actuelle largement citée à titre d'exemple. En effet, comme la plupart des pays de l'intérieur, le Mali, dont la scolarisation était plus que dérisoire à l'époque coloniale, a accompli d'énormes progrès grâce à un effort budgétaire considérable (près du tiers du budget national). Ce qui a permis d'atteindre un taux de scolarisation de près de 27%. Ce taux est encore inférieur à ceux des pays côtiers ce qui montre que le retard subsiste toujours. Aussi ce qui reste à faire est encore considérable, l'analphabétisme ayant toujours des proportions considérables. Mais ce qui est essentiel c'est que l'enseignement soit dès à présent un facteur réel du développement global c'est-à-dire adapté aux réalités du pays.

## CONSTRUCTION

Deuxième enseignement : lorsque le niveau de développement est assez élevé, il existe une corrélation entre le niveau de développement et la mortalité infantile. Cela signifie que lorsque le niveau de développement est assez élevé, il existe une corrélation entre le niveau de développement et la mortalité infantile.

S'agissant particulièrement de la nature de l'Etat le schéma que nous avons suivi semble s'appliquer à la plupart des Etats. Ceux-ci ayant subi deux phénomènes graves pour leur développement, la traite des esclaves et le colonialisme, les mêmes modes de production se rencontrent à peu près partout.

Ainsi l'analyse ci-dessus nous a montré qu'au départ, l'Afrique a connu la communauté primitive que l'on retrouve à l'origine de toute société humaine. Il s'agit d'une société sans classes.

Si nous rappelons par ailleurs que l'Etat est toujours l'appareil de domination d'une classe, ce phénomène étatique n'apparaît en Afrique qu'au stade du mode de production dit asiatique. Il s'agit là d'un Etat qui ne peut être identifié ni à l'Etat esclavagiste antique, ni à l'Etat féodal du Moyen âge européen.

L'époque coloniale apparaît comme un mélange de modes anciens de production et de capitalisme. L'Etat est ainsi à dominance capitaliste. Les Etats nouveaux héritant de cette situation ont généralement accentué ce caractère capitaliste malgré les tentatives dans certains cas d'édification du socialisme. Le problème du développement global reste malgré tout entier.

Il semble qu'il ne peut en être autrement tant que les Etats Africains ne briseront pas leur situation d'économies périphériques dépendantes des monopoles étrangers et ne s'engageront pas dans un processus de développement autonome au profit de la majorité paysanne. Il n'y aura de développement véritable que celui des larges masses analphabètes.

La situation des pays de l'intérieur dans ce contexte est particulièrement difficile en raison de la double dépendance économi

mique qu'ils subissent à l'égard d'une part des monopoles étrangers et d'autre part des pays côtiers. La consistance de l'Etat c'est-à-dire le renforcement de l'Etat-Nation et son intervention positive dans le domaine économique est un facteur réel d'indépendance:

08556

- 40 -

IDEP/REPRODUCTION/205

NATIONS UNIES  
INSTITUT AFRICAIN  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET DE PLANIFICATION

D A K A R.

SECTION I

LE SOUDAN FRANCAIS

LE MIRAGE DE L'OFFICE DU NIGER

Par

S. AMIN

DECEMBRE 1970.

SOUTENIR

LE SOUDAN FRANÇAIS

LE MIRAGE ET L'OPINION DU NIGER

Le Soudan français, dans les frontières dont la République du Mali héritera en 1960, s'étend sur 1.804.000 km<sup>2</sup> entre le 13<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> parallèle. Territoire immense, il comprenait en plus, entre 1932 et 1947, deux districts administratifs voltaïques - les cercles de Ouahigouya et de Tougan-, ainsi que, jusqu'en 1946, une partie de l'actuel Hodh mauritanien. Distante de la mer de 400 km à vol d'oiseau, la partie utile du pays est toute entière située dans les zones sahélienne et soudanienne, irriguée par les deux plus grands fleuves de l'Afrique de l'Ouest : le Niger et le Sénégal. Les structures sociales de la paysannerie soudanaise - majoritairement bambara et malinké à l'Ouest, peul et songhai au centre et dans l'Est - sont relativement peu différenciées et, sauf dans la boucle du Niger où un embryon de féodalité existe, la communauté villageoise en constitue la cellule de base.

La conquête coloniale française s'est heurtée ici aux fortes résistances militaires des empires musulmans qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, étaient en train de modifier radicalement la carte politique de la savane Ouest-africaine. L'armée française ayant interdit au chef toucouleur El Hadj Omar TALL l'accès de l'aval du fleuve Sénégal, bouclé par le poste de Médine (près de la ville malienne actuelle de Kayes), celui-ci, dès les années 60 du siècle dernier, se tournait vers l'Est et y soumettait l'ancien royaume bambara de Ségou. Son fils, Ahmadou, devait résister jusqu'en 1898 aux assauts de l'armée coloniale, conduite par GALLIENI, BORGHEZ-DESCBORDES et ARCHILLARD. Dans le Sud du pays, la ville fortifiée de Sikasso - qui abritait 40.000 habitants - commandée par Da Demba, allié de SAKORI, résistait jusqu'en 1898. A l'Est, la guérilla menée par les Touaregs s'est prolongée jusqu'en 1916. En amont du commerce de traite cotier, la savane intérieure vivait une véritable révolution - la "révolution dioula"-<sup>1/</sup> qui se traduisait par la naissance des Etats musulmans fondés sur le commerce. La colonie a mis un terme brutal à ce processus de changement social profond, substituant rapidement le comptoir de la maison coloniale au dioula local. Ce fut donc encore une fois une véritable régression : 80 ans après son occupation, CHASSSE n'a pas encore retrouvé la moitié de la population !

..., ...

C'est très lentement que va se reconstituer, dans le cadre colonial, en y occupant une position subalterne, la classe des marchands-transporteurs "dioula".

1 - L'effort colonial de mise en valeur : les investissements  
2/

L'administration coloniale a conçu, pour cet immense territoire, une mise en valeur exclusivement agricole, destinée à créer un marché pour les maisons de commerce coloniales. Mais au lieu de concevoir une agriculture mécanisée moderne que la faible densité appelait, elle a donné la préférence au rêve des militaires-paysans de l'armée coloniale : la création d'une "petite paysannerie" ! L'étonnante inefficacité de l'effort entrepris résulte largement de ce préjugé colonial et arriéré.

Estimés en valeurs constantes (en milliards de francs C.F.A., valeur 1959), les investissements réalisés à partir de la conquête coloniale ont porté le montant du capital reproducible à 23 milliards en 1928, 39 en 1939 et 98 en 1959. En 1928, le chemin de fer de Kayes à Koulikoro, construit à la fin du siècle pour la pénétration militaire, représente encore près de la moitié du capital national, le reste allant pour moitié aux bâtiments administratifs et pour moitié à l'équipement des maisons de commerce. Dans les années 30, l'effort a été transféré vers l'aménagement de terres irriguées : environ 20.000 hectares dans la région du delta central du Niger, en aval de Ségou, entrepris dans le cadre de l'Office du Niger, sur lesquels des colons seront installés, par petites parcelles. Deux tiers des investissements de cette période 1928-1939 ont été affectés à ces aménagements. Après la guerre, avec la mise en

1/ du nom des "dioula", commerçants malinké : Y. PERSON a montré dans son SAMORY (I.F.A.N., Dakar 1970), que tel était le contenu social du plus prestigieux de ces Etats musulmans du XIXème siècle.

2/ On trouvera dans notre ouvrage (Trois expériences afro-africaines de développement, le Mali, la Guinée et le Ghana, P.U.F. 1965, chap.I) les détails de calcul des grandeurs économiques repri-  
ses dans le texte qui suit. Voir un résumé de ces grandeurs dans le tableau 25.

route des programmes du Fonds d'Investissement pour le développement économique et social des colonies (le Fidès), l'effort s'accélérera encore : 16.000 hectares supplémentaires seront aménagés à l'Office du Niger, 47.000 ailleurs le long de la vallée du Niger, qui absorberont près de 30% des investissements. La rénovation du chemin de fer, l'extension et l'amélioration du réseau routier, porté de 5.000 km de pistes en 1928 et 14.000 en 1939 à 20.000 km de routes et pistes en 1959, absorberont près de 20% des crédits. L'accélération de la commercialisation de l'économie a amené l'extension de l'équipement des maisons de commerce et des entreprises de transports (camions et bateaux fluviaux), qui ont absorbé la majeure partie des investissements du secteur privé, lequel a représenté la moitié environ des investissements totaux de l'après guerre. En 1960, le capital investi dans les aménagements agricoles représente 25% du capital national, l'infrastructure de transports également 25%, les bâtiments administratifs et sociaux et les logements urbains 15%, les entreprises privées (transports et commerce principalement) 35%.

Durant toute la période coloniale, la part des investissements directement productifs n'a donc guère dépassé la moitié des investissements totaux. Après la guerre, l'Office du Niger a absorbé, pour l'aménagement de 16.000 hectares durant cette période, 56% des crédits d'équipement de l'agriculture. Le coût élevé des aménagements à l'Office du Niger - 500.000 francs valeur 1959 l'hectare - a enlevé à cette opération la plus grande partie de son intérêt économique. La comparaison avec le coût des autres aménagements (35.000 francs valeur 1959 l'hectare - 47.000 ha aménagés durant la période 1947-59) condamnait l'opération Office du Niger. La modicité relative de l'effort fait en direction de l'agriculture traditionnelle, qui intéresse pourtant la presque totalité des agriculteurs maliens, bornée à une vague action d'encadrement très lâche, fait encore ressortir davantage les erreurs de la politique agricole coloniale. Les investissements d'infrastructure des transports ont absorbé 34% des fonds. Le coût très élevé de l'équipement routier (4.000 km construits durant la période 1947-59 au prix moyen de un million valeur 1959 du km pour les routes de latérite et les pistes) ne provient pas seulement des conditions géographiques et économi-

ques (quasi monopole des grandes sociétés de travaux publics...) mais aussi d'une orientation qui donnait trop systématiquement la préférence aux grands axes au détriment des réseaux secondaires. Les équipements sociaux ont absorbé 14% des fonds. Là encore les résultats sont très modestes, en regard des moyens mis en oeuvre : taux de scolarisation de 6% seulement (dans un pays dont la croissance démographique était elle-même modeste), équipement sanitaire très rudimentaire (15.000 habitants par lit d'hôpital en 1959), constructions en "dur" très limitées, etc... On a critiqué la politique à laquelle correspond cette orientation des investissements : écoles "en dur" trop coûteuses, priorité aux centres hospitaliers au détriment des dispensaires et de la médecine de masse etc...

Les résultats de cet effort ont été étonnamment pauvres, se traduisant par une croissance de la production agricole et une urbanisation réduites.

## 2 - Les résultats de la mise en valeur : la croissance économique et l'urbanisation.

La production agricole principale reste la production agricole de subsistance de mil, qui a augmenté parallèlement à la population rurale, sans réaliser de progrès de productivité. Les productions agricoles commercialisées ont réalisé des progrès quantitatifs marqués mais, partant d'un niveau très bas, restent encore, à la veille de l'indépendance, marginales. C'est ainsi que la production de paddy passe de 90.000 tonnes en 1923 à 182 en 1959 (dont 58 seulement à l'Office du Niger), celle des arachides de 35 à 105.000 tonnes en coques, celle du coton de 1.000 à 8.500 tonnes en graines. Les progrès de l'élevage sont également marqués, le troupeau de bovins étant passé de 1,5 millions de têtes en 1923 à 3,3 en 1959 ; celui des ovins et des caprins de 6 à 7,2 millions de têtes, comme ceux de la pêche fluviale dont les produits exportés - séchés et fumés - sont multipliés par 6 entre 1923 et 1959. Pour le bétail et le poisson, les exportations, déterminées par la demande des pays de la côte, démarrent brusquement vers 1947, augmentant à des rythmes annuels de l'ordre de 10 à 15%, puis se stabilisent vers la fin de la période coloniale, sous l'effet de la concurrence des pêcheries maritimes

.../...

nouvellement créées. Or, l'élevage et la pêche fluviale n'ont reçu de l'administration qu'un soutien modeste, sans efforts d'investissement importants. La réponse positive de ces secteurs de la production, comparée à la progression lente de l'agriculture végétale, qui a pourtant bénéficié d'investissements massifs, témoigne de l'absurdité de la politique économique de l'administration coloniale.

Les secteurs non agricoles de l'activité sont demeurés faibles, comme l'urbanisation. En effet, dans les frontières du Mali actuel, tandis que la population totale du pays passe de 3 millions environ en 1928 à 4,2 millions en 1959, celle des agglomérations de plus de 2.500 habitants passe seulement de 50.000 personnes en 1928 (1,7% de la population totale) à 100.000 en 1945 (2,9%) et 250.000 en 1959 (6%).

Néanmoins, les différences de productivité très grandes qui séparent les activités agricoles "traditionnelles" de celles du secteur urbain "moderne" amènent une augmentation marquée de la part de ces dernières dans le P.I.B., traduisant par là la transformation d'une économie primitive cohérente et homogène en une véritable économie en cours-développée<sup>3/</sup>.

D'une manière générale la croissance du produit est, pour l'ensemble de la période 1928-59, de l'ordre de 2,3% l'an, laissant, pour le produit par tête, un taux de croissance de l'ordre de 1% l'an seulement. Cette croissance globale est fortement déséquilibrée. L'agriculture croît à un rythme en définitive très lent - 2% l'an -, eu égard au niveau de départ primitif. La croissance du secteur secondaire est encore plus lente (1,7% l'an) et pratiquement due à la construction et aux travaux, l'industrie de transformation demeurant inexistante jusqu'à la fin de la colonisation. En revanche la croissance du tertiaire est très rapide. Sa part passe de 21% à 31% du produit entre 1928 et 1959 : c'est ce phénomène, caractéristique de l'évolution de nombreuses économies coloniales, qui mérite d'attirer l'attention. Cette croissance du

3/ Voir Samir Amin, L'accumulation à l'échelle mondiale, IFAN Anthropos 1970, chap.II, Section II.

tertiaire est due avant tout à la commercialisation croissante de l'économie. Le degré de cette commercialisation passe en effet de 18% en 1928 à 31% en 1959 et le taux de croissance des disponibilités commercialisées (4,2% pour la période 1928-1959) est beaucoup plus rapide que celui de la croissance globale.

Si l'on partage la période en deux sous-périodes, on s'aperçoit que les éléments qui jouent en faveur de ce déséquilibre croissant s'accentuent vers la fin de la période. Car l'augmentation du rythme de la croissance passe de 2,1% avant la seconde guerre mondiale à 3,2% pour l'après guerre, non par suite d'une accélération de la croissance agricole et industrielle, mais essentiellement par suite de celle du tertiaire qui accompagne la commercialisation de l'économie.

La croissance de la production de l'agriculture et de l'élevage a eu lieu jusqu'en 1945 pratiquement sans modification des méthodes de production traditionnelles, sauf dans la petite zone de l'Office du Niger. L'agriculture reste une agriculture à la houe, en zone sèche. L'augmentation de la production par tête a été possible dans ces conditions principalement d'une part grâce à l'amélioration de l'état sanitaire des populations, qui permet un plus grand effort de travail, et d'autre part grâce à l'amélioration de l'état sanitaire du bétail (action des services de l'élevage, vaccination etc...). L'incitation principale au développement des cultures commerciales est resté l'impôt de capitaux. La demande des villes (urbanisation croissante) a exercé aussi des effets allant dans le même sens d'une plus forte commercialisation de l'agriculture.

A partir de 1945, une doctrine est peu à peu mise au point : création de périmètres irrigués et actions d'encadrement rural généralisée même en zone sèche. La doctrine est fondée sur le passage à la culture attelée qui doit permettre, a) la mise en valeur de superficies plus importantes (grâce à la charrue un homme peut cultiver une superficie 4 fois supérieure à celle qu'il peut cultiver à la houe), b) le "mixt-farming" et le passage de l'élevage extensif à l'élevage intensif (bétail de trait et de boucherie, races sélectionnées, cultures fourragères) qui,

.../...

en fournissant à l'agriculture l'engrais naturel, permet d'augmenter les rendements à l'hectare. Cette doctrine rejetait d'une manière définitive, après l'expérience fâcheuse de la régie mécanisée de Molodo (Office du Niger), toute mécanisation. C'est cette hostilité systématique à la mécanisation qui constitue la grande faiblesse de cette doctrine. En effet, il est bien évident que tant que l'Afrique devra importer ses machines - c'est-à-dire obtenir des produits d'un travail cher (le travail des ouvriers des pays industrialisés) en les payant avec des produits d'un travail bon marché (le travail des paysans d'Afrique) - la mécanisation ne sera jamais rentable. Or la mécanisation s'imposera d'autant plus dans un pays comme le Mali qu'il est sous peuplé. Mais la mécanisation ne sera possible - rentable - que lorsque, et au fur et à mesure que l'industrie locale (qui paiera ses ouvriers moins cher que dans les pays déjà avancés) lui fournira les machines dont elle a besoin.

En définitive, c'était le refus obstiné d'envisager une Afrique progressivement industrialisée qui était à la base de l'hostilité systématique à toute mécanisation de l'agriculture. Il est de même en ce qui concerne l'engrais naturel, avantage décisif du "mixt farming" et de l'élevage intensif, dont les vertus - aussi réelles qu'elles fussent - ont été quelque peu prossies. Des recherches récentes - qui ont été retardées pendant longtemps par préjugé - ont montré les grandes possibilités des engrains chimiques. Mais, comme pour les machines, les engrains chimiques ne seront rentables que lorsqu'ils seront produits sur place, à bon compte. Il va sans dire que la vraie modernisation de l'agriculture (mécanisation et engrais chimiques) exigera des études sérieuses pour déterminer des types de machines et d'engrais adaptés à l'Afrique et qu'il ne s'agit pas de transposer sans esprit critique l'expérience de l'agriculture des zones tempérées.

Il va sans dire également que cette modernisation exige que l'on repense très sérieusement le problème des structures sociales et foncières. Or, sur ce plan, la "doctrine" en cause s'est contentée d'une "solution" très superficielle du problème : l'organisation de coopératives groupant la totalité de la population rurale, sans que l'on eut songé au bouleversement nécessaire des

.../...

relations sociales (famille, castes, classes sociales, etc...) que la mise en place de véritables coopératives aurait exigé. Enfin, l'action d'encadrement envisagée dans cette optique avec des moniteurs de formation urbaine (même lorsque ces moniteurs sont d'origine rurale), c'est-à-dire sans mouvement de masse, conçue d'une manière en définitive bureaucratique, coûte très cher pour peu de résultats.

On comprend alors que, faibles et mal orientés, les investissements n'aient donné que des résultats médiocres, de plus en plus médiocres d'ailleurs, leur "efficacité" déclinant rapidement. Exprimés en milliards valeur 1959, le P.I.B. passe de 28 milliards en 1928 à 36 en 1939, puis 54 en 1959, l'effort d'investissement de 5% de ce P.I.B. pour la période d'avant guerre (1928-39) à 10% pour celle postérieure à la guerre (1947-59). La croissance étant seulement passée de 2 à 3% l'an, tandis que l'effort d'investissement était doublé, l'efficacité de cet effort se réduit : tandis qu'il suffisait d'investir 2 milliards avant la guerre pour obtenir une augmentation du produit de un milliard, il faudra après la guerre en investir près de 3 pour obtenir le même résultat.

### 3 - Le financement de l'économie : la dépendance extérieure.

Dans ces conditions l'insuffisante progression de la production est en définitive la cause ultime de la dépendance extérieure de l'économie du Mali tout au long de son histoire coloniale.

#### Le coût de l'administration :

Le coût de l'administration du pays demeure en effet très élevé. Certes les dépenses de fonctionnement ne représentent en 1928 que 11,3% du produit intérieur brut, et en 1959 seulement 11,6% ; l'ensemble des dépenses publiques (fonctionnement, équipement, dette publique) 17,1% et 18,6% pour ces deux années bornes de la période étudiée. Ces pourcentages sont assurément faibles. Mais ces dépenses correspondent à une administration légère d'un pays qui n'a pas à supporter les charges de la souveraineté. Elles correspondent aussi à celles d'un pays nettement sous administré, particulièrement dans le domaine des services sociaux (5% des enfants de 6 à 13 ans scolarisés etc...).

.../...

Il est vrai également que, grâce à la commercialisation croissante de l'économie, la portion fiscale (notamment sous la forme de droits sur les importations) a fortement augmenté durant la période étudiée. Les recettes locales courantes de l'administration passent de 7,9% à 12,1% du produit brut entre 1923 et 1959. Il en résulte une diminution de l'apport financier extérieur affecté au fonctionnement, qui tombe de 40% des dépenses de fonctionnement en 1923 à 13% en 1959. Malgré le gros effort d'équipement administratif, les dernières années de la période étudiée (1948-59), l'apport extérieur public total (fonctionnement et équipement) est en 1959 à l'indice 143 seulement (base 100 en 1923), alors que l'ensemble des dépenses publiques est à l'indice 222 et le produit brut à l'indice 200. Mais cette amélioration de la situation administrative demeure très superficielle et, lorsque à partir de 1959 le Mali indépendant cherchera à développer son administration et ses services sociaux, la charge de ces dépenses deviendra très vite extrêmement lourde eu égard à la croissance très insuffisante de la production.

Le financement des investissements et l'exportation des produits :

Bien que la masse des investissements ait été financée par des capitaux étrangers (publics et privés), on doit remarquer la forte progression du financement local (épargne des ménages affectée aux constructions de logements et au financement des entreprises individuelles, crédits bancaires) qui passe de 7% en 1923 à 32% en 1959. Ce phénomène reflète la construction et l'enrichissement vers la fin de la période étudiée d'une bourgeoisie locale de commerçants transporteurs dynamiques, à qui le Mali est d'ailleurs redevable de la forte croissance de ses exportations de bétail et de poisson en réponse à la demande de la côte.

La forte croissance des salaires versés par les entreprises (qui passent de 35 à 49% de la masse des salaires entre 1923 et 1959) et la réduction concomitante de la part des salaires distribués par l'administration, marquent le développement des formes modernes de l'activité. A cette croissance correspond, dans la masse des autres revenus, une croissance des revenus de l'entreprise et du capital au sens moderne, capitaliste, du terme. Ce sont ces derniers revenus, comme ceux rapatriés par les commer-

.../...

çants maliens émigrés, qui sont, avec les traitements des fonctionnaires européens, à l'origine de la presque totalité de l'épargne locale. Aussi voit-on l'épargne des ménages passer de 1,9% des revenus privés en 1923 à 6,2% en 1959. Une forte proportion de cette épargne privée demeure exportée, mais cette fraction diminue de 66 à 50% entre 1923 et 1959. La comparaison des indices sectoriels des composantes de l'investissement montre également l'importance relative du développement du capitalisme national. Tandis que l'indice des investissements publics (administrations et entreprises publiques) atteint en 1959 230 (base 100 en 1923), il est de 400 pour les entreprises privées étrangères et de 1900 pour les entreprises locales (y compris l'agriculture traditionnelle). Il s'agit bien sûr encore d'un tout petit capitalisme local, essentiellement de commerçants transporteurs, mais il est significatif.

Quant au développement du secteur privé étranger il se traduit par une pomction sur l'épargne du pays, qui est exportée. Les revenus exportés par les entreprises étrangères passent ainsi de 1,7 milliards valeur 1959 en 1923 à 3,4 en 1959.

#### La balance des paiements :

De 1923 à 1939, tandis que la production croît au rythme de 2,1% l'an, les importations augmentent au rythme de 1,8% l'an seulement. Par contre de 1945 à 1959, les importations augmentent plus vite que la production (6,6% pour les importations contre 3,2% pour la production).

Cela s'explique aisément par l'évolution comparée, pour chacune des 2 sous périodes, des rythmes de croissance des investissements, de l'urbanisation et des dépenses administratives. En effet, tandis que tout au long de la période 1928-39 le taux d'investissement demeure très modéré (5,3% de la production comme on l'a vu), il s'élève après la guerre pour atteindre 10,3% en 1959. De même le taux d'urbanisation passe de 5% à 6,8%. Le taux de croissance des dépenses civiles de fonctionnement également passe de 1,7% avant la guerre à 4,0% après la guerre.

Quant aux exportations, elles augmentent avant la guerre au rythme de 7,0% l'an, rythme plus de 3 fois supérieur à celui de la croissance de la production. Ce phénomène courant exprime la

.../...

commercialisation croissante de l'économie. De même après la guerre le rythme de croissance des exportations demeure nettement plus rapide que celui de la production. Même en retenant comme base de calcul pour 1945 le volume des exportations de 1939 (de manière à éliminer l'effet particulier dû à l'effondrement des exportations d'arachides pendant la guerre), on obtient pour taux de croissance des exportations d'après guerre 4,5% (contre 2,9% pour la production sur la base 1945 rajustée au niveau 1939 pour les arachides). Mais on remarquera que la croissance des exportations d'après la guerre est due au commerce du bétail et du poisson, les arachides retrouvant seulement en 1959 le niveau de 1939. Avec le ralentissement de la demande de viande et poisson des pays de la Côte à partir de 1957, les exportations tendent à plafonner, au moment précisément où la croissance des importations s'accélère (par suite de l'accélération des dépenses administratives et des investissements).

C'est finalement la croissance rapide du flux des revenus rapatriés par les commerçants maliens pour leur activité en dehors des frontières du pays qui a permis le maintien de l'équilibre extérieur : tandis qu'en 1928 l'apport extérieur net couvre 92% du déficit courant et les revenus rapatriés des commerçants maliens 8% seulement, en 1959 les proportions sont de 48% et 52%.

C'est dire combien sera vulnérable la situation dont va hériter le Mali indépendant. À peine mis en valeur au moment où il accède à l'indépendance, le Mali apparaît déjà presque comme une "vieille colonie", dont les finances intérieures et extérieures sont déjà fragiles. Le blocage de cette mise en valeur extravertie est donc très précoce, tant sont médiocres les conceptions du développement colonial.

La petite bureaucratie urbaine, née de l'administration coloniale, qui va présider aux destinées du Mali indépendant, va s'épuiser dans un combat médiocre et sans fin contre la micro-bourgeoisie commerçante. L'alliance entre ces deux couches sociales, sur laquelle s'était fondée le mouvement national - l'Union R.D.N. -, va être rompue. Les masses paysannes, qui avaient constitué la masse de manœuvre de ces couches anticolonialistes, va assister très passivement à ces luttes intestines à l'intérieur de la "nouvelle élite" née de la colonisation.

.../...

### L'INFLATION MALIENNE 1960-1970

Le Mali, qui s'étend sur 1.204.000 km<sup>2</sup> entre le 10<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> parallèle, est le plus vaste des Etats d'Afrique de l'Ouest. Privé d'accès à la mer la partie utile du pays est toute entière située dans les zones sahéliennes et soudanaises, irriguée par le Niger. Peuplé de 4,2 millions d'habitants au moment de son indépendance, en 1960, le Mali n'avait pas été mis en valeur par la colonisation : il est alors très peu urbanisé, ses exportations - très faibles - proviennent principalement de l'élevage et de la pêche traditionnels et sont destinés aux pays côtiers, ses équipements d'infrastructure sont extrêmement limités, son administration légère (voir le tableau I qui retrace l'évolution des données principales de l'économie du Soudan français de 1928 à 1959).

Le Mali accède à l'indépendance en 1960, sous la direction d'un parti solidement structuré - L'union Soudanaise, section territoriale du Rassemblement Démocratique Africain, après l'échec de la tentative de la Fédération du Mali qui regroupait le Soudan et le Sénégal, dont il était l'hinterland.

Les structures sociales de la paysannerie malienne - majoritairement bambara et malinké à l'Ouest, peul et songhaï au centre et dans l'Est - sont relativement peu différenciées et, sauf dans la boucle du Niger où un embryon de féodalité existe, la communauté villageoise en constitue la cellule de base.

#### I - Stagnation de la production et création désordonnée d'un secteur public

Au lendemain de son indépendance, la République du Mali héritait d'un territoire qui n'avait jamais été mis en valeur par la n'explique pas à elle seule et pas assez la stagnation voire la régression des productions vivrières dans leur ensemble (mil, sorgho, niébé) au cours des dernières années de la décennie écoulée.

Il y a surtout que d'une part les autorités gouvernementales ne s'intéressent que de façon marginale au développement des productions vivrières en général (céréales, lait et viande) et d'autre part que la domination des marchés capitalistes et sous-capitalistes impose et stimule le développement des productions destinées aux marchés extérieurs comme le bétail d'exportation, le coton, et l'arachide.

.../...

Face à une telle situation il est important que dans le cadre de l'expérience du Liptako-Gourma l'on fasse du développement des productions vivrières la base de la politique de mise en valeur régionale.

#### a. Le développement des productions vivrières

Le développement des cultures vivrières ne doit pas être poursuivi dans le but unique de pourvoir aux besoins d'auto-consommation et de subsistance des populations. Il doit être conçu et réalisé dans la perspective d'un développement du marché intérieur. Développer les productions de consommation locale en vue de répondre à la demande du marché interne c'est assurer en même temps l'amplification des courants d'échanges intérieurs. Et l'amplification des courants d'échanges intérieurs à partir des productions vivrières accroît nécessairement le pouvoir d'achat des paysans.

Il s'agit donc essentiellement de transférer au niveau des productions de consommation locales (mil, sorgho, riz, niébé) les efforts de vulgarisation et d'encadrement techniques dont bénéficient aujourd'hui les cultures d'exportation (coton, arachides).

Un tel déplacement du domaine d'intervention au bénéfice des cultures vivrières favorisera un accroissement rapide de la production pour une meilleure satisfaction des besoins alimentaires des bases des populations en 3 ans (de 1959 à 1962). L'augmentation brutale du volume des investissements (de 65% en 3 ans) et des dépenses administratives entraînait une augmentation également brutale des importations (de 27% en 3 ans). La stagnation des exportations qui accompagnait celle de la production agricole n'entraînait pas encore de déficit de la balance des paiements, parce que l'aide extérieure elle-même avait augmenté de 40%. Mais il était déjà latent et n'allait pas tarder à se manifester dès lors que ces tendances "spontanées" devaient se poursuivre.

C'est pendant ces premières années de la première République du Mali que les principales de ses institutions allaient être mises en place. Au congrès de Bamako du 22 septembre 1960, l'Union Soudanaise R.D.A., au lendemain de l'éclatement de la Fédération du Mali, définissait les options politiques et économiques fondamentales du régime résumées dans l'expression "décolonisation et mise en place de structures de type socialiste".

.../...

La création, durant ces premières années, de sociétés d'Etat dans les secteurs principaux de l'activité économique jetait les bases de l'élimination progressive de la domination du capital étranger. Ces créations ont porté sur le commerce extérieur (création de la Société Malienne d'Import-Export - SOMIEX - bénéficiant du monopole des exportations d'arachides et de l'importation de produits de base), les transports (Air Mali et la RTM - Régie des Transports du Mali, chargé de la gestion d'un parc de 300 camions devant assurer le ravitaillement du Mali à partir d'Abidjan, après la rupture des relations avec le Sénégal et l'arrêt du fonctionnement du chemin de fer Dakar-Niger), la recherche minière et pétrolière (création du Bureau Minier doté du monopole de cette recherche), les travaux publics (création de la Société Nationale d'Entreprise de Travaux - SONETRA), puis des principales industries nouvelles. Ces mesures accompagnaient la mise en place des coopératives rurales, dont l'objectif était de conduire progressivement la paysannerie malienne à des formes d'organisation socialistes. La création progressive des institutions d'une gestion monétaire indépendante - contrôle des changes et Trésor (Septembre 1960), puis monnaie nationale et banque d'émission - la Banque de la République du Mali, B.R.M. - (Juillet 1962) venait compléter ces mesures de restructuration.

Dans les conditions difficiles de ce pays pauvre de telles orientations comportaient des dangers évidents. Le succès ou l'échec devait dépendre de la nature des rapports politiques entre la mince couche dirigeante issue de l'U.S.R.D.A. et les masses populaires rurales et urbaines. L'absence d'une organisation effective de ces masses et de leur contrôle sur l'appareil d'Etat rendaient nécessairement caricatural le "Socialisme" malien, qui devait se solder, principalement, par le développement d'une bureaucratie d'Etat peu efficace. Or, l'inefficacité, ici, dans les conditions de ce pays démunie, devait nécessairement se solder par la désorganisation totale du système économique et, sous la pression du déficit grandissant des paiements extérieurs, conduire à la recherche permanente d'aides extérieures et finalement à la capitulation puis à la chute du régime.

Les vicissitudes qu'a connu, à l'époque, la planification malienne, la gestion défectueuse du secteur public, les violations permanentes des décisions de principe du Plan et l'intervention

.../...

quotidienne de la Présidence et du Bureau Politique de l'U.S.R.D.A. dans la politique économique, n'ont plus désormais qu'un intérêt historique.

On peut en tout cas mesurer l'écart étonnant entre les objectifs du Plan et les résultats obtenus. La production durant la décennie 60 n'aurait augmenté qu'au rythme médiocre de 1,8% l'an, à prix constants, inférieur à celui de la population (2,2%).

Dans l'agriculture, ce taux de croissance aurait été de l'ordre de 1,5% l'an seulement. Les exportations d'arachides ne devaient cesser de décroître de chiffres de l'ordre de 50.000 tonnes (décorquées) en début de période à des chiffres de l'ordre de 20.000 tonnes à la fin. La production de mil stagnant, le pays devait recourir à des importations de blé et de riz (et même de mil) pour nourrir sa capitale, pourtant modeste (Bamako, seule ville véritable du pays, est passée de 130.000 habitants en 1960 à 200.000 dix ans plus tard). Dénormes investissements ont été engloutis à l'Office du Niger sans résultats, qui ont absorbé la majorité des investissements agricoles. Une mécanisation non étudiée, des reconversions incessantes tant des types et modes de culture que des formes sociales d'organisation (colonat, salariat, etc.) ont perpétué l'étonnante inefficacité de l'Office du Niger colonial. La seule réalisation positive de l'Office aura été la culture de la canne à sucre, réalisée sous l'impulsion de techniciens de la Chine Populaire (production de 4.000 tonnes en 1967). L'élevage et la pêche traditionnels ont très certainement poursuivi leur croissance des années antérieures, et exporté vers la côte (Côte d'Ivoire et Ghana) leurs excédents croissants. Mais les désordres monétaires ont privé l'Etat malien des bénéfices de cette croissance, car la proportion des exportations "clandestines" n'a cessé de grandir, permettant ainsi le financement partie d'importation "clandestine" (échappant à une taxation de plus en plus lourde) et partie d'exportation clandestine de capitaux (et alimentant ainsi le marché libre du franc malien à l'extérieur). Du même coup les installations industrielles d'Etat prévues dans ces secteurs (les abattoirs frigorifiques de la SONDA à Bamako, Ségou, Mopti et Gao) ne parvenaient pas à un équilibre financier acceptable. Les exportations globales stagnaient de 7,8 milliards de francs C.F.A. courants en 1959 à 9,5 milliards de francs maliens en 1968, tandis que la part des exportations "clandestines" dépassait désormais 50%.

.../...

Dans les secteurs de l'activité non agricoles (transports et commerce exclus) les résultats quantitatifs globaux apparents paraissent moins mauvais. La croissance de ces secteurs aurait été de l'ordre de 5 à 6% l'an, à prix constants. La recherche minière a absorbé, au cours de cette période (jusqu'à la chute du régime), plus de 3,5 milliards, dans les 46%, pour la recherche du pétrole et 27% pour celle de l'or et du diamant. Mais aucun résultat exploitable important n'a été obtenu dans ce secteur. La mise en service de la petite centrale hydroélectrique de SOTUBA en 1966, a apporté une solution à court terme au problème de l'énergie électrique à Bamako. Dans l'industrie de transformation, 11 projets ont été réalisés dont 6 dans l'industrie agricole et alimentaire (huilerie d'arachide de Koulikoro, sucrerie de l'Office du Niger, égrenages de coton, abattoirs frigorifiques, moulins, conserves de fruits de Baguineda), 3 dans les autres industries légères (textiles, tabac et allumettes, chaussures) et 2 dans les secteurs de base (cimenterie et constructions métalliques). L'industrie a absorbé 13% des investissements totaux, financés à concurrence de 92% par l'aide extérieure. Les sociétés d'Etat créées dans ce secteur qui fournissaient en 1967 environ 90% de la production industrielle, ont été dans l'ensemble mal conçues et mal gérées, à l'exception très certainement des projets financés par la Chine, notamment l'usine textile de Ségou, la fabrique de cigarettes et d'allumettes et la sucrerie qui constituent presque les seules réalisations industrielles valables du pays. Le développement des travaux d'infrastructure durant la décennie a été par contre remarquable. En 7 ans 15 milliards ont été investis dans la construction de routes, 5 milliards dans celle d'aérodromes et l'équipement des transports fluviaux et télécommunications, 14 milliards dans le bâtiment social et privé (dont 20% financés par l'épargne privée - dans l'habitat). Le secteur d'Etat faisait en 1967 environ 40% du chiffre d'affaires.

Le commerce et les transports, largement nationalisés (en 1967 le secteur d'Etat faisait 90% du chiffre d'affaires du commerce portant sur les produits autres que pétroliers et 65% de celui des transports), ont été des échecs retentissants. Le secteur commercial d'Etat ne réalisait que 10% des profits prévus, malgré les protections monopolistiques dont il a bénéficié. A la fraude grandissante répondait à sa faible efficacité (ruptures de stocks...)

et ses marges abusives dans certains cas, l'Etat a répondu à son tour par une politique de "fuite en avant", persécution de petits commerçants, extension du commerce d'Etat au détail etc... qui n'a fait qu'aggraver les problèmes. Avec les sociétés de "prestige" de ce secteur (Air Mali disposant d'un parc d'avions assurant des lignes intercontinentales !), le commerce et les transports ont été, avec l'Office du Niger, les entreprises d'Etat qui ont coûté le plus cher au Trésor.

La croissance de l'ensemble de ces activités agricoles s'est traduite par une augmentation de 80% de leur chiffre d'affaires entre 1961 et 1966, la part du secteur d'Etat passant de 20 à 66% tandis que celle du commerce privé diminuait de 45 à 8%.

Même dans le domaine des réalisations sociales auquel le régime était attentif, les résultats restent modestes. Le taux de scolarisation serait passé de 8% en 1959 à 23% en 1968, le nombre des lits d'hôpitaux était multiplié par 2,5 mais la qualité de ces réalisations, leur concentration en ville, leur coût extravagant de gestion, réduisent la signification des chiffres globaux.

Le résultat de tout cela a été évidemment l'inflation malienne.

## II - Les mécanismes de l'inflation malienne

Le mécanisme de l'inflation permanente que le Mali connaît depuis son indépendance ne comporte strictement aucun mystère : face à une production stagnante, l'Etat distribue des revenus monétaires croissants pour faire face à ses dépenses courantes de fonctionnement et pour financer des investissements en sus de ceux financés par l'aide extérieure tandis que les entreprises publiques, très largement déficitaires, ajoutent à ce déficit public le leur. Le montant global des concours du système monétaire au secteur public (Etat et entreprises d'Etat), contrepartie de la réévaluation de la dette extérieure consécutive à la dévaluation de 1967 exclue (10,5 milliards), a augmenté de 6,2 milliards par an en moyenne de 1961. Rapporté au revenu national - qui était de l'ordre de 60 milliards au début de la décennie et qui est demeuré stagnant en termes réels au cours de ces 10 années - cela représente un écart inflationniste énorme de l'ordre de 10% du produit monétarisé. L'épargne locale liquide ne pouvait absorber un tel volume de revenus distribués excédentaires. C'est pourquoi la circulation monétaire, dans laquelle se traduit l'absorption d'une partie de l'écart inflation-

.../...

niste, a augmenté de 1,6 milliard par an en moyenne seulement. Le volume global de la circulation monétaire qui a doublé en 8 ans - de 1960 à 1968 - est sensiblement parallèle à l'augmentation des prix, qui ont également doublé durant cette même période. La valeur réelle des actifs conservés sous la forme liquide a donc été constante. Cela signifie que l'excédent de revenus distribués s'est porté en fait sur la demande de biens de consommation, lesquels, faute d'une expansion de la production locale, ont dû être importés. L'Etat ne disposant pas de moyens pour financer ces importations, celles-ci ont toujours été en retard sur la demande, alimentant ainsi le processus de pression constante à la hausse des prix effectifs (sur le marché noir). L'ajustement s'est fait par un endettement extérieur croissant, les avoirs extérieurs nets ayant été liquidés dès 1962. En moyenne, par an, l'endettement extérieur (exclusion faite de la réévaluation de la dette extérieure en 1967) a été de l'ordre de 4,6 milliards.

Il n'est pas facile de situer quantitativement les responsabilités de ce déficit public, tant le désordre règne dans les finances de l'Etat : des "subventions déguisées" de l'Etat aux entreprises publiques, et inversement, s'enchevêtrèrent dans tous les comptes publics. Le caractère artificiel de nombreux prix rend d'ailleurs le partage des responsabilités largement conventionnel. Il semble néanmoins que le volume des dépenses administratives de fonctionnement en francs courants ait augmenté à un rythme de l'ordre de 11 à 12% l'an en moyenne, passant de 9 milliards en 1959 (soit 15% du produit intérieur brut qui aurait été de l'ordre de 69 milliards courants) à 24 milliards en 1968 (soit 20% du produit intérieur brut qui serait de l'ordre de 110 à 120 milliards aux prix courants réels). La ponction fiscale sur ce produit n'a pas pu suivre, non seulement parce que la matière imposable a échappé par la fraude aux agents de l'Etat, mais également parce qu'une large fraction de ce produit échappe aux circuits monétaires. La fiscalité et la parafiscalité, qui couvraient 90% des dépenses publiques courantes en 1959 (déficit courant de l'ordre de 1,1 milliard) n'en couvraient plus sans doute que 80% en 1968 (déficit courant de l'ordre de 4 à 5 milliards). La ponction fiscale réelle n'aurait donc augmenté que de 13% à 17% du produit. Le déficit provenant des

.../...

dépenses publiques courantes aurait donc été de l'ordre de 2,3 milliards par an en moyenne de 1959 à 1968.

L'exécution du "Plan" - dépenses d'investissements administratifs (infrastructure) et équipement des entreprises d'Etat - et le déficit des entreprises publiques seraient donc responsables de l'écart inflationniste à concurrence de 3,4 milliards par an en moyenne, soit 55% environ de cet écart global. En 10 ans - au cours de la décennie 1959-1969 - le volume global des investissements aurait été de l'ordre de 90 milliards courants (dont 75 au titre de l'exécution du "Plan"), partagés entre l'infrastructure et l'administration - à concurrence de 60% environ - et les entreprises d'Etat (environ 30%). Or l'aide extérieure affectée à ces opérations d'investissements (subventions et prêts nets des remboursements effectués) n'a couvert que 78% de ces investissements (70 milliards) et l'épargne locale privée (autofinancement des entreprises, financement des logements etc...) à peine 11%. L'Etat a donc financé environ 10 milliards d'investissements (soit en moyenne 1 milliard par an) par des moyens monétaires. Le déficit des entreprises publiques aurait, lui, été donc de l'ordre de 2,4 milliards par an en moyenne. Car si l'usine textile de Ségou et la manufacture des tabacs et allumettes ont rapporté 2 milliards de profits au cours des 3 dernières années de la période (1965-68) et le secteur commercial d'Etat, bon an mal an, un milliard par an, toutes les autres entreprises ont été des gouffres véritables, particulièrement Air Mali, la R.T.M., le Chemin de Fer, l'Office du Niger, les Abattoirs et la SONETRA.

L'écart inflationniste a conduit nécessairement dans ces conditions au déficit extérieur. Les exportations officielles et clandestines ont en effet stagné au cours de la décennie autour de 10 milliards courants, tandis que les importations passaient de chiffres situés autour de 10-12 milliards en début de période à des montants annuels moyens de l'ordre de 16-17 milliards en fin de période (1965-1969). Ces importations marquent une très grande irrégularité, qui correspond entre autres à celle des investissements. Le taux de croissance des importations a été de 7% l'an environ jusque vers 1965, date à partir de laquelle, faute de moyens, les importations se sont stabilisées, la hausse des prix s'accélèrent

.../...

1964 à 1968. A ce déficit s'ajoute celui des transferts légaux de capitaux privés (lignes 13 et 14 du même tableau) - soit 1,7 milliard et celui des transferts clandestins (exportations moins importations clandestines) - soit 2,8 milliards. Ce déficit n'ayant pu être couvert par l'aide extérieure affectée au développement, qui a été en moyenne de 6,3 milliards par an, avec une tendance très nette à la réduction (de 8,2 milliards en 1964 à 4,6 en 1968), un déficit de la balance des paiements vraie de l'ordre de 7,4 milliards par an (dont 4,6 milliards "constatés" dans la balance officielle) constitue le solde des opérations.

### III - La faillite économique et les vicissitudes de la succession.

Bien que ce fut seulement le 19 novembre 1968 qu'un coup d'Etat militaire mettait fin au régime de Modibo KÉDITÀ, celui-ci avait déjà signé sa faillite en mai 1967, lorsqu'il accepta le retour dans la zone franc.

Ce régime - pour lequel le "socialisme" se réduisait en pratique au développement du secteur public - trouvait sa seule base dans le monde urbain de la fonction publique, dont le nombre des agents civils est passé de 13.300 en 1961 à 23.900 en 1968; auxquels s'ajoutent 9.000 salariés des entreprises d'Etat et quelques milliers de militaires. La part du revenu national revenant à cette mince couche de la population a sans cesse grandi la part des salaires dans le revenu national, a doublé en 10 ans, atteignant 26% en 1969 ! Incapable de ponctionner efficacement les masses rurales parce que celles-ci se situent très largement en dehors de l'économie de marché, l'Etat malien a vécu de subsides extérieurs. Jusqu'en juin 1962 il a couvert ses déficits par les moyens de fortune que son appartenance à la zone franc lui autorisait : avances du Trésor français (3 milliards), retard dans le règlement des dettes postales (dettes de la poste malienne à l'égard de la poste française en vertu des transferts opérés par l'Office des Postes), réescrimage factice de traites des sociétés d'Etat par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - B.C.E.A.O. De 1962 à 1967, les pays de l'Est ont pris la relève. Sur le plan interne, le déficit public était couvert par des moyens monétaires, masqués en partie par le recours à des moyens de fortune (utilisation des fonds

.../...

des comptes chèques postaux par le Trésor : 4,2 milliards fin 1968, obligations des banques déposées au Trésor à concurrence de 25% de leurs dépôts : 744 millions fin 1968). Le déficit extérieur, lui, a été couvert par l'aide extérieure (crédit stand by du F.M.I. en 1964 : 2 milliards, crédits à long terme affectés à l'équipement : U.R.S.S. : 32 milliards - Chine : 7 milliards - R.A.U. 7 milliards - etc... prêts en devises : Chine : 15,7 milliards - U.R.S.S. 1,6 milliard, etc...) et par des moyens de fortune : moratoire sur les transferts des grosses sociétés étrangères, pétroliers, transitaires, etc... - 1,5 milliard, blocage des transferts publics et suspension du service de la dette extérieure dont les échéances s'élévaient à 5 milliards au moment de la faillite constatée au printemps 1967.

En mai 1967, le régime capitulait et signait avec la France un accord de retour à la zone franc. Le 7 mai le franc malien était amputé de la moitié de sa valeur. Le 1er avril 1968 la convertibilité en francs rétablie, la B.R.M. liquidée et une nouvelle banque centrale du Mali (B.C.M.) mise en place, gérée "conjointement" par le Mali et la France. La dévaluation, accompagnée d'un blocage des salaires, devait permettre de rétablir l'équilibre financier de l'Etat et celui des paiements extérieurs. Elle s'est en réalité soldée par un échec, le déficit public a persisté, les exportations n'ont pas augmenté, ni les importations diminué, il n'y a pas eu de rapatriements de capitaux. Le régime de Modibo KEITA a été accusé d'avoir mis de la mauvaise volonté à l'exécution des accords. C'est là une accusation bien légère car nous verrons que les successeurs n'ont pas fait mieux. Il est vrai que sur le plan politique le régime tentait de compenser "sa capitulation" par une pseudo "révolution culturelle" organisée en haut et passablement caricaturale. En novembre 1968, les militaires mettaient fin au régime.

La base sociale sur laquelle se fonde le nouveau régime n'est pas différente de celle du précédent. Sur la "recommandation" des techniciens français revenus aux postes de commande un "programme de redressement" (1970-73) a été défini, qui prévoit la "priorité" à l'agriculture (le doublement de la production de coton : de 40 à 35.000 tonnes) de démantèlement des coopératives et

.../...

l'intervention de sociétés françaises chargées de "l'encadrement rural" (CFDT pour le coton, SATC pour l'arachide), la privatisation des industries viables et la liquidation des autres, le rétablissement du commerce privé, l'abandon des recherches minières, le ralentissement des investissements d'infrastructure et de l'effort social (notamment de la scolarisation), la réorientation du commerce extérieur vers la France. Aucune de ces mesures n'a permis de rétablir l'équilibre financier interne et externe. La part des importations en provenance de l'Occident est remontée de 19% en 1965 à 70% en 1969, celle des exportations de 21 à 68%, tandis que la part du secteur privé dans le commerce extérieur remontait de 5% à 22%. Mais le déficit extérieur n'a pas diminué, la France se substituant aux pays de l'Est pour son financement, par le canal du compte d'opérations (le Mali voyant son endettement à ce titre augmenter de 4 milliards par an à partir de 1968). C'est que le rétablissement de l'équilibre extérieur exigeait celui des finances publiques. Or cet objectif ne peut être atteint sans toucher aux intérêts de la classe des fonctionnaires sur laquelle se fonde le nouveau régime comme son prédecesseur.

TABLEAU I : Soudan Français - Croissance économique et sociale  
1928-1959.

		1928	1939	1945	1959
I. - Population (000 âmes)	3.000	3.420	3.420	4.200	
2. - Population urbaine (000 âmes)	50	85	100	250	
3. - Productions principales					
31 - Mils et Sorghos (000 tonnes)	520	590	590	760	
32 - Paddy(000 tonnes)	90	117	129	182	
33 - Arachides(000 tonnes-coques)	35	105	40	105	
34 - Coton(tonnes-graines)	0	7.300	6.400	8.500	
35 - Troupeau de bovins(000 têtes)	1460	1.830	2.185	3.300	
36 - Troupeau d'ovins et caprins (000 têtes)		5950	6.970	7.000	7.200
37 - Poisson séché et fumé (000 tonnes)		7,7	9,1	9,3	20,0

**4.- Eléments du produit intérieur brut.**

41 - Production primaire	20,3	25,2	24,6	34,9
42 - Production secondaire	4,2	5,0	4,9	6,9
43 - Production tertiaire	3,7	5,5	5,5	12,5
44 - Services administratifs	2,9	3,2	3,7	5,9

**5.- Investissement fixes bruts**

51 - Publics	1,1	1,3	0,4	3,1
52 - Privés	0,4	0,6	0,6	2,5

**6.- Estimation de la fortune nationale.**

**7.- Dépenses publiques**

71 - Fonctionnement civil	2,9	3,5	3,9	6,7
72 - Équipement	1,1	1,3	0,4	3,1
73 - Dette publique	0,2	1,0	0,3	0,0
74 - Dépenses militaires	1,4	1,4	1,8	2,4

**8.- Recettes locales et parafiscales**

2,7	3,2	3,1	7,9
-----	-----	-----	-----

**9.- Balance commerciale**

	1928	1939	1945	1959
--	------	------	------	------

91 - Exportations				
92 - Importations	2,0	4,2	2,2	7,8
921 - Biens finals	2,5	3,1	3,3	7,5
922 - Biens intermédiaires	0,8	1,1	0,8	2,4
923 - Biens d'équipement	0,2	0,3	0,2	0,9

**10.-Balance des paiements**

-101 - Dépenses				
1011 - Déficit commercial	1,5	0,2	2,2	3,0
1012 - Dépenses courantes di.	0,2	0,4	0,4	0,7
1013 - Dette publique	0,2	1,0	0,3	0,0
1014 - Revenus et épargne exp	0,9	1,4	0,8	3,8

102 - Recettes

1021 - Revenus du transit et des travailleurs ex-patriés	1022 - Capitaux privés	1023 - Apport public extérieur			
10,4	0,7	0,8	2,0		
	0,3	0,5	0,5	2,0	
		2,9	4,0	3,3	4,3
			1,7	1,8	- 1,2
			1,3	2,3	- 3,1

NOTES :

SOURCES : Samir Amin, expériences africaines de développement, le Mali, la Guinée et le Ghana ; PUF 1965.

Toutes ces données sont comparables, établies selon des méthodes homogènes d'estimation par l'auteur dans le cadre des frontières de 1959. Toutes les valeurs (à partir de la ligne 4) sont établies en milliard de francs CFA constants valeur 1959, ou bien déflatées par l'indice général des prix.

Ligne 2 : Agglomérations de 2.500 habitants et plus.

Ligne 3 : Estimations ajustées sur le trend

Ligne 4 : au coût des facteurs - Le tertiaire comprend les transports, le commerce et les services non administratifs.

Ligne 5 : De 1947 à 1959 les aménagements agricoles et l'hydraulique ont absorbé la moitié des investissements publics (dont 30% pour le seul Office du Niger), l'infrastructure des transports (chemin de fer et routes) plus de 30%, les équipements sociaux le reste.

Les investissements privés ne comprennent ni les logements "traditionnels", ni les travaux "traditionnels" d'aménagement des terroirs agricoles.

Ligne 6 : Fortune reproductible

Ligne 7 : Dette publique : intérêts et annuités de remboursement dépenses militaires : armée, gendarmerie et pensions militaires.

Ligne 8 : Recettes fiscales "vraies" c'est-à-dire subies par les

.../...

consommations effectives du territoire.

Ligne 9 : Balance commerciale aux prix de 1959, c'est-à-dire abstraction faite des fluctuations des termes de l'échange.

Ligne 10 : Les balances de paiements étant établies à prix constants, le solde n'a aucune signification.

TABLEAU 2 : Production - comptes nationaux : Mali  
(Evolution 1959-1964/65)

SOURCES : Comptes économiques du Mali 1959 et 1964/65

a) Evolution aux prix de 1964-65 (milliards F. maliens)

	1959	1964/65	Indices	Taux de croissance
Production	67,7	74,7	110	1,8%
+ Importations	12,2	18,7	142	7,0%
- Exploitations	- 10,8	- 9,5	88	"
Total	70,1	84,0	120	"
Consommations finales	62,8	68,6	109	1,7%
Stocks	P.M.	1,0	"	"
FBCF	7,0	14,0	196	13%

b) Croissance réelle (valeurs ajoutées au coût des facteurs, prix de 1964-65, milliards F.M.)

	1959	1964/65	Indices	Taux de croissance annuels
Agriculture, industries agricoles	30,9	33,3	108	1,5%
Energie, eau	3,1	3,3	106	1,1%
Artisanat, industries	3,5	5,2	146	7,4%
Bâtiment, travaux publics	3,5	5,6	160	8,4%
Services divers non administratifs	3,5	4,3	122	3,5%
Transports et commerce	18,0	14,8	82	-
Production intérieure brute au coût des facteurs	62,7	66,5	106	1,1%
Fiscalité indirecte	5,0	8,2	164	8,6%
Production prix du marché	67,7	74,7	110	1,8%

.../...

SOURCES :

1959 : Comptes économiques du Mali (Samir Amin)

1964-65 : comptes économiques du Mali (Jacques Daniel)

Ajustement opéré par Daniel pour rendre comparables les chiffres

TABLEAU 3 : MALI 1959-1962.

	<u>1959</u>	<u>1962</u>
<b>Production intérieure brute au coût des facteurs (ajustée)</b>	54,4	59,6
<b>Services administratifs</b>	5,9	8,2
<b>Investissements fixes bruts</b>		
<b>Administrations</b>	2,0	3,4
<b>Entreprises publiques</b>	1,2	4,2
<b>Entreprises privées et logements</b>	2,3	1,6
<b>Dépenses publiques</b>		
<b>Fonctionnement civil</b>	6,7	12,1
<b>Dépenses militaires</b>	2,4	2,1
<b>Dette publique</b>	0,0	0,6
<b>Equipement</b>	3,9	7,5
<b>Financement public</b>		
<b>Fiscalité et parafiscalité</b>	7,9	9,4
<b>Prêts et dons extérieurs</b>	4,3	5,8
<b>Moyens monétaires</b>	0,0	7,0
<b>Balance des paiements</b>		
<b>Recettes : Exportations</b>	9,8	8,3
<b>Revenus rapatriés et divers</b>	1,5	0,8
<b>Capitaux privés</b>	1,0	0,2
<b>Aide publique</b>	4,3	6,0
<b>Déficit</b>	0,0	4,6
<b>Dépenses : Importations</b>		
<b>Dépenses courantes diverses</b>	0,7	0,6
<b>Dette publique</b>		0,6
<b>Epargne exportée</b>	3,8	3,3

.../...

NOTES :

SOURCE : Samir Amin, opcit. - Tableau établi en milliards de francs maliens courants.

TABLEAUX 4 - Mali. Finances publiques 1960 - 1968

A - Evolution et distribution de la masse budgétaire

a) Masse budgétaire (milliards F. courants)

	1960	1961	1962	1967-68
--	------	------	------	---------

Prévisions de

dépenses	7,6(a)	13,9(b)	16,0(c)	23,5(d)
----------	--------	---------	---------	---------

a) dernier budget colonial (indépendance : 22 septembre 1960)

b) premier budget de la République du Mali

c) dernier budget avant le coup d'état du 19-11-68, établi en nouveaux francs maliens, (dévaluation de 10% le 5 mai 1967)

b) Distribution des dépenses (milliards courants)

	1962	1967-68
--	------	---------

Administration générale	4,4	2,6
Souveraineté internationale	1,2	2,6
Dépense nationale	2,1	2,8
Gestion économique	1,8	2,0
Gestion sociale	2,6	4,3
Subventions (a)	0,0	1,1
Investissements (b)	1,8	1,4

a) Chiffre 1967-68 ne comprenant pas les avances de Trésorerie non remboursées s'élevant à 2 milliards fin 1968, ni les avances consolidées de la B.R.M. (3,8 milliards fin 1968)

b) Fonds routier et dépenses d'investissement diverses budgétisées, ne comprend pas le financement du Plan, assuré par la B.R.M.

B - TRESORERIE DE L'ETAT :

Dépenses effectives Recettes effectives Déficit

négligées par le du Trésor

Trésor

1961	11,2	8,0	3,2
1962	13,4	9,8	3,6
1963	12,7	10,1	2,6
1er Sem. 1964	7,1	6,0	1,1
1964-65	13,5	13,0	0,5
1965-66	14,1	12,4	1,7
1966-67	16,3	15,7	0,6
1967-68	21,0	15,5	5,5
1968-69	22,7	18,0	4,7

Milliards de francs courants, dévalués depuis 1967

Ne comprend pas le budget du Plan financé par la B.R.M.  
à partir de 1964-65 (Avances totales de la B.R.M. au Plan : 5,5  
milliards fin. 1968).

C. - Dette publique extérieure : dette effective au 31/12/68  
en milliards de francs maliens.

à U.R.S.S.	32,6 Milliards
à France	26,9 "
à Chine	23,5 "
à R.A.U.	7,3 "
à Ghana	6,5 "
à autres pays	5,2 "
à F.M.I. et B.R.D.	9,0 "
	110,0 "

TABLEAU 9 -- Mali - Balance des paiements

A. Balance officielle (milliards F. Courants)

	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
--	---------	---------	---------	---------

Recettes :

A. Recettes courantes

1 - Exportations (officielles)	7,2	4,6	5,0	4,5
2 - Assistance technique et bourses	1,3	1,3	1,6	1,6

B - Prêts et subventions d'équipement

3 - Subventions	3,0	3,2	2,2	1,5
4 - Prêts	6,2	4,2	4,6	3,5
- remboursements	-1,0	-0,9	-0,9	-0,4

.../...

**C - Opérations monétaires**

5 - F.M.I.	2,5	-	0,1	-0,2
6 - Autres prêts officiels	2,4	3,6	2,1	1,4
7 - Engagement du système monétaire	<u>-0,4</u>	<u>0,9</u>	<u>2,1</u>	<u>4,2</u>
Total	<u>21,2</u>	<u>16,9</u>	<u>17,1</u>	<u>16,1</u>

**Dépenses :**

**8 - Importations officielles**

les	12,6	11,0	.9,2	8,3
(dont biens d'équipement)	(3,4)	(2,2)	(1,3)	(1,8)
9 - Transports	3,6	3,0	3,3	3,0
10 - Services liés à l'équipement	1,4	0,1	0,1	0,2
11 - Assistance technique	1,0	1,3	1,5	1,5
12 - Opérations diverses	1,1	0,8	0,8	0,7
13 - Capitaux privés	1,3	0,1	0,4	2,0
14 - Erreurs et omissions	0,2	0,5	1,8	0,4

**Contenu des Opérations**

- 1 - Exportations valeur frontière Mali (exportations officielles)
  - 2 - Assistance technique française (déduction faite de la participation versée par le Mali) et bourses d'études.
  - 3 - Subventions du F.E.D., F.A.C., etc...
  - 4 - Prêts affectés à l'équipement (pays de l'Est principalement), prêts cash en devises exclus.
  - 5 - Crédit stang by
  - 6 - Prêts en devises (pays de l'Est)
  - 7 - Banque centrale, banques commerciales et office des postes - solde des avoirs et engagements (net)
  - 8 - Import. FOB ports et départ.
  - 9 - Prêts et assurances maritimes et chemin de fer Dakar-Niger débit recettes d'Air Mali (crédit).
  - 10 - Services de recherches géologiques
  - 11 - Assistance technique des pays de l'Est payée par le Mali
  - 12 - Opérations publiques (dépenses des ambassades) et privés (tourisme, transferts des compagnies étrangères pour frais divers etc...)
  - 13 - Contrepartie des exportations conservées à l'extérieur (légalement) et transferts (légaux) d'épargne.
- .../...

B - Balance commerciale réelle (milliards F. courants)

	<u>1964-65</u>	<u>1965-66</u>	<u>1966-67</u>	<u>1967-68</u>
<b>I - Exportations contrôlées</b>				
Araachides	2,0	0,9	0,8	0,4
Coton	1,3	1,2	1,5	1,5
Animaux	1,9	1,0	1,1	1,2
Poisson séché	1,9	0,7	0,8	0,6
Divers	<u>0,2</u>	<u>0,7</u>	<u>0,7</u>	<u>0,7</u>
Total 1 -	7,2	4,6	5,0	4,5
<b>2 - Exportations clandestines</b>				
(Animaux)	2,0	2,9	2,8	2,9
(Poisson séché)	<u>1,6</u>	<u>2,1</u>	<u>1,9</u>	<u>2,1</u>
Total 2 -	3,6	5,0	4,7	5,0
<b>3 - Total exportations</b>	10,8	9,6	9,7	9,5
<b>4 - Importations contrôlées</b>				
a - marchandises	16,2	14,2	12,6	11,4
b - Services	1,6	0,8	0,9	0,8
Importations clandestines	<u>1,5</u>	<u>2,1</u>	<u>2,1</u>	<u>1,5</u>
Total importations	19,2	17,1	15,6	13,7

Note : Les exportations clandestines sont estimées aux prix de vente courants observés en Côte d'Ivoire, au taux officiel du change. Les importations contrôlées sont ici au prix CAF frontière Mali.

**C - Financement du déficit extérieur (milliards F. courants)**

<u>Opérations officielles</u>	<u>1964-65</u>	<u>1965-66</u>	<u>1966-67</u>	<u>1967-68</u>
1. Déficit courant commercial	9,0	9,4	7,5	6,8
2. Déficit autres opérations courantes	2,2	0,9	0,8	0,8
3. Transferts privés légaux	1,5	0,6	2,2	2,4
4. Total déficit courant	12,7	10,9	10,5	10,0
5. Aide extérieure d'équipement	8,2	6,5	6,2	4,6
6. Déficit	4,5	4,4	4,3	5,4
<b>Couverture du déficit officiel</b>				
Zone clearing	4,7			
Prêts d'équipement	4,4	3,6	4,1	3,1
Prêts cash en devises	0,4	2,8	2,2	1,3
Zone devises	0,6	0,5	-0,2	-0,4
Accroissement des engagements extérieurs	0,8	0,5	1,4	4,1
<b>Opérations clandestines</b>				
Excédent du commerce clandestin	2,1	2,9	2,4	3,5

Note : On a inclus dans la couverture du déficit officiel les prêts et subventions d'équipement portés dans la ligne 5 des opérations officielles.

L'excédent du commerce clandestin a pour contrepartie très largement une fuite de capitaux.

.../...

TABLEAU 10 - Mali - Situation monétaire.

1962 - 1968

Situation à la fin de l'année, bilans consolidés du système monétaire (milliards francs courants)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Monnaie	13,0	14,6	17,0	18,4	22,4	24,5	22,5
Quasi-monnaie	0,4	0,4	0,6	0,7	0,5	0,5	1,0
Autres postes	1,6	1,5	1,9	2,3	3,1	1,7	1,8
	15,0	16,4	19,6	21,4	26,0	26,7	25,3

Contreparties :

Avoirs extérieurs nets	1,1	-2,1	-6,4	-8,2	-12,0	-27,5	-36,4
Concours à l'Etat	6,3	8,3	10,7	17,6	24,9	39,1	48,7
Concours aux entreprises							
d'Etat	7,6	7,9	12,8	8,7	10,1	12,2	9,3
Concours au secteur privé	2,3	2,5	3,3	2,9	2,9	3,7	

Notes : Les concours aux entreprises d'Etat contiennent jusqu'en 1965 (inclus) certains concours déguisés à l'Etat.

Par suite de la dévaluation du 5 Mai 1967 la dette extérieure de l'Etat a été réévaluée et en contrepartie cette réévaluation a été portée (à concurrence de 8 milliards environ) en concours à l'Etat.